

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT

ANNEE 2002

LES CHIENS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

THESE

pour le

DOCTORAT VETERINAIRE

présentée et soutenue publiquement
devant

LA FACULTE DE MEDECINE DE CRETEIL
le

par

Marie, Monique HESTIN

née le 28 janvier 1976 à Orléans (45)

JURY

Président : M.
Professeur à la Faculté de Médecine de CRETEIL

Membres

Directeur : M. MAILHAC
Maître de conférences à l'E.N.V.A.
Assesseur : M. GRANDJEAN
Maître de conférences à l'E.N.V.A.

TITRE DE LA THESE

LES CHIENS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

NOM et Prénom : HESTIN Marie

RESUME :

En dépit de leurs qualités universellement reconnues, ce n'est qu'en 1943 que les chiens font leur apparition en Gendarmerie. D'abord uniquement consacrés à la recherche de personnes disparues et à la défense de leur maître, ils voient progressivement leur rôle se diversifier en même temps que leur nombre augmente. Recrutés entre douze et vingt-quatre mois, ils reçoivent une formation de base commune au Centre National d'Instruction Cynophile de la Gendarmerie à Gramat (Lot) au cours de laquelle ils sont orientés, selon leurs aptitudes, vers l'une ou l'autre des spécialités (Piste et défense, Recherche en Avalanche, Recherche de Stupéfiants ou d'Explosifs, Garde et Patrouille ou Assaut). Ils sont ensuite confiés à des maîtres de chiens de telle sorte que chaque gendarme forme avec son chien une équipe cynophile soudée et efficace et ce jusqu'à la réforme de l'animal, vers l'âge de huit ou neuf ans.

Mots-Clés : chiens, Gendarmerie, avalanches, stupéfiants, explosifs, pistage, garde.

JURY :

Président Pr.
Directeur Pr. MAILHAC
Assesseur Pr. GRANDJEAN

Adresse de l'auteur :

Melle Marie HESTIN
Moulin de la Naze
13, rue Léon Bernard
95760 VALMONDOIS

TITLE

DOGS IN THE FRENCH GENDARMERIE

SURNAME : HESTIN

Given name : Marie

SUMMARY :

In spite of their universally recognised benefits, dogs appeared in the French Gendarmerie only in 1943. At first they were used solely in searching for missing persons and for defending their handlers ; by degrees their role has become diversified at the same as their numbers have increased. Recruited at between 12 and 24 months old, they receive a common basic training at the Centre National d'Instruction Cynophile at Gramat (Lot) in the course of which they are shunted, according to their aptitudes, towards one of the specialities (Tracking and Defending, Searching in avalanches, Searching for Drugs or Explosives, Guarding and Patrolling or Attacking). They are then entrusted to dog handlers so that each gendarme may develop with his dog a close-knit and efficient man and dog team until the animal's retirement around the age of 8 or 9 years.

KEY WORDS : dogs, Gendarmerie, avalanches, drugs, explosives, tracking, guarding.

JURY :

President Pr.

Director Pr. MAILHAC

Assessor Pr. GRANDJEAN

Author's Address :

Miss Marie HESTIN

Moulin de la Naze

13, rue Léon Bernard

95760 VALMONDOIS

REMERCIEMENTS

J'adresse mes vifs remerciements à Monsieur le Professeur qui m'a fait le grand honneur d'accepter la présidence du jury, ainsi qu'à Messieurs les Professeurs MAILHAC et GRANDJEAN qui m'ont guidée dans l'élaboration de ce travail.

Je tiens également à remercier le Général de division DECLOS commandant les écoles de la Gendarmerie et le chef d'escadron WAWRZYNIAK commandant le Centre National d'Instruction Cynophile de la Gendarmerie qui m'ont autorisée à me rendre à Gramat où j'ai tant appris.

Merci aussi au Capitaine TERRIER vétérinaire biologiste de Gramat pour tout le temps qu'il m'a consacré, à l'ensemble des instructeurs du Centre qui m'ont initiée patiemment à la cynophilie, et au Capitaine MALOTAUX du service historique du Fort de Charenton qui m'a conseillée avec beaucoup de gentillesse.

Merci enfin à tous les gendarmes maîtres de chien qui ont bien voulu me faire partager leur passion du chien, avec une mention particulière pour le gendarme VILLAIN qui a contribué à la réalisation de ce travail.

*A mon père, qui m'a fait découvrir et
apprécier l'univers de la Gendarmerie.*

A Markus, avec tout mon Amour.

TABLE DES MATIERES

<u>INTODUCTION</u>	3
<u>HISTORIQUE</u>	5
I DES DEBUTS DIFFICILES	5
A) <i>Le chien au service de l'Homme à travers les siècles</i>	5
B) <i>Introduction progressive du chien en Gendarmerie</i>	7
C) <i>Création du chenil central</i>	8
II EVOLUTION DE LA POPULATION CANINE DE LA GENDARMERIE	10
A) <i>Evolution dans le choix des races</i>	10
1- Particularités de la recherche de stupéfiants	11
2- Particularités du secours en montagne	11
B) <i>Evolution dans l'emploi du chien</i>	12
1- Exploitation de sa force physique	12
2- Exploitation de son flair	12
3- Evolution des techniques	14
C) <i>Des résultats en constante progression</i>	16
III LA SITUATION ACTUELLE	18
A) <i>Les effectifs aujourd'hui</i>	18
B) <i>Le suivi des chiens</i>	19
<u>UNE FORMATION DE BASE COMMUNE</u>	21
I L'ARRIVEE A GRAMAT	21
A) <i>Présentation du Centre</i>	21
1- Description	21
2- Entretien des chiens	23
3- L'infirmerie : un rôle fondamental au sein du Centre	24
B) <i>Recrutement des chiens</i>	26
C) <i>Visite d'achat et quarantaine</i>	27
1- Tests cynotechniques	27
2- Visite sanitaire	28
3- Quarantaine	29

II LE DEBOURRAGE : UNE PERIODE DE TRANSITION.....	31
A) <i>Les méthodes de dressage.....</i>	32
1- Le dressage par réflexes conditionnés.....	33
2- Le dressage par habitude.....	33
3- Conditions de réussite.....	34
B) <i>Des points communs dans la formation de tous les chiens.....</i>	34
1- L'obéissance.....	35
2- Le mordant.....	36
C) <i>Des particularités propres à chaque spécialité.....</i>	38
1- Les chiens de Piste et Défense.....	38
2- Les chiens d'Avalanches.....	39
3- Les chiens de Recherche.....	40
III FORMATION DU COUPLE MAITRE / CHIEN.....	43
A) <i>Recrutement du maître.....</i>	43
B) <i>Attribution du chien.....</i>	44
C) <i>Formation de l'équipe cynophile.....</i>	46
1- La familiarisation.....	46
2- Le stage de formation.....	47
3- Le stage de recyclage.....	49
<u>... MAIS DES ROLES TRES DIVERS AU FINAL.....</u>	51
I LE CHIEN DE PISTE ET DEFENSE.....	51
A) <i>Formation.....</i>	52
B) <i>Conditions de travail.....</i>	54
1- Causes de réussite ou d'échec.....	54
2- Déroulement de l'enquête.....	58
C) <i>Vie en unité.....</i>	60
1- Dressage d'entretien.....	60
2- Déconditionnement.....	62
3- Liaisons entre maîtres de chien.....	63
4- Soins vétérinaires.....	64
II LES CHIENS DE RECHERCHE.....	65
A) <i>Recherche de Stupéfiants.....</i>	65
1- Présentation.....	65
2- Méthodes de travail.....	66
B) <i>Recherche d'Explosifs.....</i>	68
1- Présentation.....	68
2- Méthodes de travail.....	69
III SPECIALISATIONS.....	70
LES AUTRES	
A) <i>Les chiens d'Avalanches.....</i>	70
1- Présentation.....	70
2- Formation.....	71
3- Conditions de travail.....	73
B) <i>Les chiens de Garde et Patrouilles.....</i>	75
C) <i>Les chiens d'Assaut.....</i>	77

<u>CONCLUSION</u>	79
--------------------------------	-----------

<u>ANNEXES</u>	81
-----------------------------	-----------

Annexe 1 : Fiche de visite médicale à l'entrée du chien.....	83
Annexe 2 : Fiche d'examen radiographique des hanches.....	85
Annexe 3 : Certificat d'inaptitude.....	87
Annexe 4 : Notation des chiens.....	88
Annexe 5 : Analyse caractériologique.....	89
Annexe 6 : Fiche technique contrôle 'Recherche explosifs'	90
Annexe 7 : Premier contrôle 'Piste'.....	91
Annexe 8 : Examen fin de stage	92

'A l'origine des temps, Dieu créa l'Homme, puis le voyant si faible, il lui donna le chien.'

(Toussenel)

INTRODUCTION

La Gendarmerie Nationale, héritière de la maréchaussée, est l'une des plus anciennes institutions françaises. Apparue au Moyen Age, la maréchaussée était chargée d'assurer la police et la justice parmi les 'gens de guerre' pendant la durée des campagnes militaires ; au fil des ans, le pouvoir des prévôts s'accroît et leur rôle s'étend, sous François Ier, à la poursuite de tous les crimes 'de grand chemin', quels qu'en soient leurs auteurs. Mais c'est à la Révolution française que naît véritablement, sous cette dénomination, la Gendarmerie, considérée alors comme 'le corps le plus utile à la nation', ce qu'elle n'a cessé de démontrer depuis [Col. LARRIEU 18]).

Si la poursuite des malfaiteurs est toujours l'un des rôles majeurs de la Gendarmerie, ses missions, face aux problèmes complexes qui touchent la société française à l'aube du 21ème siècle, se sont largement diversifiées et il est certain que l'introduction du chien comme auxiliaire du gendarme n'y est pas étrangère. En effet, nous allons voir que le chien, apparu tardivement aux côtés du gendarme, apporte, par ses multiples qualités, sa contribution aux diverses facettes de l'action de la Gendarmerie. Grâce à son flair, à son courage et à son aspect dissuasif, il participe notamment au respect de l'ordre public et veille à l'exécution des lois ; il vient également au secours de la population en recherchant les personnes disparues et, mission plus moderne, il intervient dans la lutte contre les trafiquants de drogue et les terroristes.

Les rôles des chiens de la Gendarmerie sont donc très divers, et, après avoir retracé l'historique de leur introduction dans cette Arme, nous verrons qu'à une formation de base commune réalisée au chenil central de Gramat succède une spécialisation qui aboutit à la constitution d'équipes cynophiles efficaces dans toutes les missions de la Gendarmerie Nationale.

HISTORIQUE

I Des débuts difficiles

Alors que dès l'Antiquité, le chien a été utilisé dans des domaines aussi divers que la garde de monuments ou l'attaque des ennemis, il faut attendre 1943 pour voir ses qualités reconnues par la Gendarmerie, grâce à l'entêtement de quelques cynophiles convaincus de ce que 'le meilleur ami de l'Homme' pourrait apporter à l'Arme.

A) Le chien au service de l'Homme à travers les siècles

Aussi loin que l'on puisse remonter, le chien s'est toujours érigé en défenseur de son maître. Selon la légende, il défendit le corps d'Abel assassiné, et les ossements découverts dans les tourbières de Suisse ou du Danemark témoignent qu'il était déjà domestiqué à l'âge de la pierre polie, époque à laquelle il devait, suppose-t-on, assurer la garde du feu et des troupeaux contre les ravisseurs ou les fauves, ainsi que participer à la recherche du gibier [Cap. GERVAISE 8)]. Il figure plus tard sur les monuments de l'ancienne Egypte et sur les écritures hiéroglyphes, où sa silhouette évoque la victoire et le courage : les Egyptiens lui vouaient un véritable culte et l'adoraient sous le nom d'Anubis, le 'génie du Nil', qui fut le gardien du cadavre d'Osiris, lequel avait honoré son mariage avec Isis par un défilé de chiens en tête du cortège. La mort d'un chien donnait à l'époque lieu à de grandes cérémonies au cours desquelles le corps de l'animal était embaumé et placé dans un sarcophage ; quiconque tuait un chien était puni de mort ou subissait des châtiments corporels s'il le martyrisait [FABRE 6)].

D'autres peuples ont vénétré le chien : dans l'Islam, par autorité du Coran, le chien est promu aux régions célestes, comme le chameau et l'âne. Quand le

Mexique était sous domination espagnole, les chiens étaient enterrés avec les enfants pour les guider sur le chemin du paradis. Les Japonais, quant à eux, ensevelissaient les chiens en laissant sortir la tête du sol pour pouvoir continuer à les nourrir. Enfin, les Spartiates sacrifiaient au dieu Mars, dieu de la guerre, un chien comme symbole de courage.

Mais les chiens étaient aussi appréciés pour leurs qualités de combattants et depuis fort longtemps l'Homme se sert du chien pour faire la guerre. A l'époque où l'armement était sommaire, les soldats se lançaient à l'assaut de l'adversaire qu'ils affrontaient au corps à corps en compagnie de leur chien : pour l'animal, il ne devait y avoir que peu de différences entre la guerre et la chasse... Les armées antique l'utilisèrent ensuite au combat de façon plus organisée, ce dont témoignent le bas-reliefs des ruines des temples assyriens ainsi que les textes anciens : les chiens étaient rassemblés en cohortes et ils ne se contentaient pas d'attaquer : ils poursuivaient l'ennemi qu'ils déchiquetaient, couvraient la retraite des troupes amies et servaient aussi d'animaux de bât, libérant ainsi les fantassins de leur fardeau. D'après Plutarque, l'un des chiens qui gardaient le temple d'Esculape à Corinthe poursuivit un voleur et le fit arrêter ; Pline, quant à lui, vante les mérites de celui qu'il appelle 'l'auxiliaire le plus fidèle et qui ne coûte point de solde.' [Lt. Col. BRISCADIEU 2)]. Les Romains organisaient par ailleurs des jeux de guerre ou d'arènes avec les chiens : un procureur cynégil était chargé de choisir les animaux pour le combat et un inspecteur était chargé de les dresser. Les Gaulois, quant à eux, lançaient contre leurs ennemis des mâtins cuirassés au collier armé de pointes qui mordaient les chevaux, technique reprise au Moyen Age, améliorée par des torches enflammées ; les Celtes dressaient des braques pour achever les blessés ennemis. Mais les chiens servaient aussi à soulager les souffrances des combattants : ceux de Numidie dressés par les Egyptiens parcouraient les champs de bataille pour lécher les plaies des blessés [FABRE 6)].

L'apparition des armes à feu mit un terme à l'emploi des chiens en tant que combattants, mais ils ne disparurent pas complètement des champs de bataille : ils devinrent tour à tour sentinelles, éclaireurs, porteurs de messages ainsi qu'aides aux brancardiers en leur signalant les blessés. Pendant la première guerre mondiale, 15 000 chiens furent mobilisés en tant que guides, agents de liaison ou détecteurs de la

présence ou de l'approche de l'ennemi ; 35% furent tués, blessés ou portés disparus. Durant la seconde guerre mondiale, les Allemands embauchèrent 200 000 chiens comme gardiens ou chiens policiers, et les Américains 40 000 pour la Guerre du Pacifique [Lt. Col. BRISCADIEU 2]). Le chien ne fut d'ailleurs pas le seul animal à être au service de l'armée : des otaries et des orques ont été dressés à repêcher des objets perdus au fond des mers, et des dauphins sont entraînés à transporter et déposer des explosifs dans les ports ou sur des bateaux ; on utilise des pigeons et des mouettes pour guider les missiles et détecter les installations ennemis ; des lâchés psychologiques de rats, de serpents, de fourmis brésiliennes ou de guêpes agressives sont parfois réalisés sur la logistique ennemie, dans des endroits favorables à leur prolifération ; durant la dernière guerre, un plan prévoyait de libérer sur le Japon des chauves-souris équipées de

bruit, la circulation intense et le brouillage rapide des pistes du fait de la concentration de personnes, alors que la Gendarmerie, elle, intervient sur l'ensemble du territoire et en milieu rural principalement ; les données sont donc complètement différentes et beaucoup pensent que l'expérience mérite d'être tentée au sein de la Gendarmerie [Cap. GERVAISE 10]).

Il faut attendre 1943 pour que la question reprenne de l'intérêt et que le chien fasse une timide apparition en Gendarmerie : une nouvelle expérimentation est alors menée dans les spécialités 'chien policier' et 'chien de montagne' dans 14 brigades frontalières du département du Nord, dans la zone occupée, et dans cinq départements de la zone sud à raison de trois chiens par département (Haute-Vienne, Loire, Tarn, Lot et Var) ainsi que dans six brigades de haute montagne des Hautes Pyrénées [Cap. JEAN 14]). L'expérience semble, cette fois-ci, concluante [28]) : grâce à sa mémoire olfactive, le chien participe à la recherche de personnes disparues et de malfaiteurs en fuite ; grâce à sa force et sa rapidité, il joue un rôle d'attaque et de défense ; enfin, c'est une arme psychologique de police préventive car son aspect dissuasif renforce la sagesse populaire inspirée par la crainte légendaire du gendarme. En 1944, devant les succès remportés, l'expérimentation est étendue à toutes les légions de Gendarmerie des deux zones, mais la dotation reste faible jusqu'en 1947 [Cap. GERVAISE 10]).

C) **Création du chenil central** [Cap. VERGES 27])

En 1943, les chiens sont dressés par les Services Vétérinaires Militaires : ceux-ci possèdent en effet un chenil installé dans une annexe de l'établissement hippique de Ségala-Gramat dans le Lot (46), propriété de l'Etat depuis 1935 assignée à la Cavalerie. A la fin de la guerre, l'état-major de l'Armée ayant décidé la suppression des centres hippiques militaires suite à l'inutilité des chevaux face à l'apparition des blindés, la Gendarmerie obtient cession de cet établissement pour l'installation de son chenil : elle acquiert alors une autonomie complète dans les domaines du dressage et de l'emploi de ses chiens qui sont, lors de la création, au nombre de 69 appartenant à 13 races différentes (9 Bergers allemands, 17

Beauceron, 9 Briards, 2 Boxers, 3 Bouviers des Flandres, 3 Dobermanns, 2 Bergers belges, 2 Saint Bernard, 10 Montagnes des Pyrénées, 7 Esquimaux, 4 Bergers des Pyrénées et 1 Samoyède). Malheureusement, sur ces 69 chiens 48 sont déclarés inaptes et seuls 10 sont dressables ; en octobre 1946, le chenil de l'Armée de terre de Rastadt (Allemagne) fournit 80 Bergers allemands à la Gendarmerie, ce qui permet au chenil de démarrer réellement en 1947. Le 1er janvier 1951, la première Instruction qui réglemente l'utilisation, le dressage et l'entretien des chiens de la Gendarmerie est mise en application.

La Gendarmerie décide alors de créer, au sein du chenil, un centre d'élevage pour pallier les problèmes d'approvisionnement. Le règlement de l'époque stipule que la reproduction des animaux de la Gendarmerie est soumis à l'accord préalable de l'administration centrale ; les saillies sont autorisées lorsque cette mesure est préconisée sur le plan sanitaire par le vétérinaire, et toute trace de saillie accidentelle est 'effacée' immédiatement. Les mâles peuvent être prêtés à titre d'étalon, toujours avec l'accord de l'administration centrale, mais aucune somme d'argent n'est demandée : un chiot, choisi par le maître de l'étalon, est réservé pour les besoins de la Gendarmerie et il doit être élevé par le propriétaire de la lice jusqu'à l'âge de huit semaines, âge auquel il intègre le chenil central. Mais très vite le système se révèle peu rentable : pour 60 chiens dressables, il faut entretenir 180 animaux, ce qui donne un prix de revient très supérieur au prix d'achat dans le secteur privé ! Se pose également rapidement un problème de consanguinité : beaucoup de chiens obtenus sont craintifs et n'ont pas la valeur de leurs parents ; à la suite d'une épidémie de maladie de carré qui emporte la majorité des jeunes chiens, l'élevage est abandonné en 1952.

Le 1er janvier 1972, le chenil central de Gramat est rattaché au commandement des écoles de la Gendarmerie à Maisons-Alfort ; à la même époque, il prend l'appellation de 'Ecole de Sous-Officiers de la Gendarmerie Nationale - Centre de Formation des Maîtres de chien de la Gendarmerie'. Le 1er janvier 1997, l'école change à nouveau de nom et devient le 'Centre National d'Instruction Cynophile de la Gendarmerie' puis enfin, le 1er janvier 2000, le 'Centre National d'Instruction et d'Investigation Cynophile de la Gendarmerie' (C.N.I.C.G.).

II Evolution de la population canine de la Gendarmerie

Entre 1948 et 2001, le nombre des chiens de Gendarmerie est passé de 83 à 450 et leurs missions se sont largement diversifiées, parallèlement à l'évolution de la société française.

A) Evolution dans le choix des races

En 1945, nous l'avons vu précédemment, l'effectif de la Gendarmerie est constitué de 65 chiens appartenant à 13 races différentes. Pour une question de commodité de standard, dans les domaines notamment du logement, de l'alimentation et de l'harnachement, il fallut s'en tenir à une seule race ; celle-ci devait posséder certaines qualités pour répondre aux exigences du dressage et de l'utilisation en Gendarmerie : équilibre nerveux, flair, vigilance, agressivité sans caractère excessif, courage, rapidité des réflexes, mémoire, rusticité, aptitude au dressage et facilité d'entretien (poils courts) ; le chien ne devait être ni trop grand pour pouvoir se faufiler partout, ni trop petit sous peine d'être incapable de franchir par ses propres moyens d'éventuels obstacles. Les responsables de l'époque retinrent dans un premier temps le Bouvier des Flandres, le Beauceron et le Berger allemand, puis ils choisirent le Berger allemand, estimant qu'il possédait, grâce à de récents croisements avec des loups, les caractères primitifs les moins bouleversés tout en étant une race homogène, de dressage facile et ayant déjà fait ses preuves [Lt. Col. SOULIE 25)]. Ce fut donc la race la plus représentée jusqu'à récemment, lorsque le Berger belge Malinois le supplanta ; de format plus petit, le Malinois est très agile et compense sa faiblesse de poids par une fougue, une impétuosité, une détente ainsi qu'une rapidité de réflexes exceptionnelles, et il est à l'heure actuelle préféré au Berger allemand.

1- Particularité de la recherche de stupéfiants

Lorsque dans les années 1980, une nouvelle spécialité vit le jour pour la recherche de stupéfiants, on voulut exploiter les capacités olfactives très supérieures du Labrador : il possède en effet 250 millions de cellules olfactives contre 180 millions pour le Berger allemand ! Ce flair exceptionnel avait déjà été exploité par les pêcheurs des côtes du Labrador pour rattraper les poissons qui parvenaient à passer à travers les mailles du filet, puis par les chasseurs pour rapporter le gibier abattu [Lt. FAIVRE 7)]. Malheureusement, on s'aperçut au cours du temps que sa trop grande sensibilité alliée à une forte sociabilité jouaient en sa défaveur : s'il est bousculé, malmené au cours d'une enquête, ce qui est loin d'être rare lors de trafics de stupéfiants, il réagit par la fuite ou bien ses capacités de travail sont réellement diminuées et il risque alors d'échouer. De plus, il n'a pas le rôle dissuasif qu'ont les Bergers allemand et belge qui ne sont pas, eux, impressionnables : son dressage fut donc abandonné en 1988.

2- Particularité du secours en montagne

Pour secourir les personnes ensevelies dans les avalanches ou disparues en montagne, la Gendarmerie dressa au départ des chiens particulièrement rustiques et habitués aux basses températures, comme les Montagnes des Pyrénées, les Saint Bernard ou les Samoyèdes. Par la suite, devant les succès obtenus par les Bergers allemands dans cette discipline et une fois encore pour des commodités de standard, on décida de ne retenir que cette race. Par ailleurs, en dehors des périodes hivernales, les chiens des brigades de montagne sont utilisés comme des chiens de défense, et ils doivent donc être formés au mordant : ils sont donc recrutés parmi les chiens de la spécialité ‘piste et défense’.

B) Evolution dans l'emploi du chien

Au départ formés essentiellement pour la défense et le pistage, les chiens de Gendarmerie ont vu leurs rôles se multiplier.

1- *Exploitation de sa force physique*

Le chien a des atouts naturels certains exploités, nous l'avons vu, depuis l'Antiquité. Il se distingue tout d'abord par sa stature imposante, aussi impressionnante que sa dentition, qui donnent toutes deux au gendarme un sentiment de sécurité ainsi qu'une supériorité psychologique : la terreur salutaire inspirée par le chien facilite les aveux et il faut alors procéder rapidement à une reconstitution du délit ou du crime pour éviter la rétraction par la suite.

La grande majorité des chiens de Gendarmerie suivent d'autre part, au cours de leur formation à Gramat, une formation au mordant pour pouvoir protéger et assister les gendarmes qu'ils accompagnent dans leur mission de faire respecter la loi : tout chien doit être capable d'attaquer sur ordre de son maître afin de neutraliser l'adversaire désigné ; il doit aussi pouvoir attaquer spontanément, c'est-à-dire sans commandement préalable, un individu qui sort une arme, tire un coup de feu, frappe son maître ou un autre gendarme, ou encore essaie de s'enfuir alors qu'il est conduit par un gendarme. Depuis 1976, certains chiens subissent un dressage particulier pour effectuer des missions délicates : ce sont les chiens d'assaut (cf. supra).

2- *Exploitation de son flair*

La muqueuse olfactive, essentiellement située dans les cavités nasales, est constituée de cellules neurosensorielles de dimensions variées qui envoient aux bulbes olfactifs des informations, lesquelles sont synthétisées pour fournir une réponse globale. Or, alors que l'Homme possède environ 10 millions de cellules réceptrices réparties sur 10 cm² de muqueuse olfactive, le chien est doté de 200 millions de cellules sur 200 cm² : sa supériorité olfactive est donc très nette. De plus, le chien possède une très grande faculté discriminatoire ainsi qu'une importante mémoire olfactive : il est capable d'analyser les odeurs laissées par plusieurs personnes et de se concentrer sur une seule d'entre elles pendant presque 24 heures ! Néanmoins, la perception des odeurs et la sensation qu'elles procurent au chien sont deux notions différentes : l'odeur d'un aliment présente un attrait pour tout animal que ne possède pas, à priori, l'odeur d'une personne ensevelie ou disparue ;

un apprentissage est donc indispensable pour que le chien réussisse à mettre son flair au service du gendarme.

Le parc canin de la Gendarmerie a toujours été orienté vers les spécialités du flair, même si les chiens de piste ont la double qualification 'piste et défense'. Ce choix s'explique par la compétence territoriale naturellement située en zone rurale où le pistage est plus facile : les chiens, depuis leur introduction en Gendarmerie, ont été surtout utilisés pour la recherche de malfaiteurs et même si, à cause du développement des moyens de locomotion (voiture, train, etc.), le délinquant ne se trouve pas toujours au bout du nez du chien, ce dernier peut procurer aux enquêteurs de nombreux renseignements permettant d'arrêter les coupables. Grâce à son flair, le chien participe également à la recherche de personnes disparues, notamment les personnes âgées et les jeunes enfants, ou de personnes ensevelies dans les avalanches.

Cependant, l'utilisation du flair des chiens a évolué en même temps que la société ; certaines missions ont disparu et de nouvelles ont vu le jour. Au début il existait en montagne, par exemple, une spécialité dénommée 'chien de liaison' : ces chiens étaient munis d'un collier spécial porte-messages, dans la pochette duquel se trouvaient en permanence du papier et un crayon, et ils assuraient la liaison entre plusieurs postes éloignés ; ce système était un héritage des Romains, en moins cruel toutefois puisqu'à l'époque le chien, qui avait avalé auparavant un message protégé dans un étui, était sacrifié par le réceptionniste qui récupérait alors ledit message dans son estomac... La mise en place de postes de radio émetteurs/récepteurs portables à dos d'homme a mis un terme à ce type de dressage [Cap. JEAN 15]).

Depuis 1980, deux nouvelles spécialisations sont apparues, liées à la progression des trafics de drogues et à la montée du terrorisme : les chiens de recherche de stupéfiants et les chiens de recherche d'explosifs. Ces deux missions mettent également à profit le flair du chien mais requièrent un dressage très spécialisé fondé sur le jeu. La recherche d'explosifs est particulièrement délicate puisque le chien doit détecter puis montrer l'endroit où est cachée la matière, sans la toucher du fait de son caractère dangereux, et ce malgré de nombreux éléments

perturbateurs (voyageurs, kérosène, etc.) ; le chien de recherche de stupéfiants doit quant à lui trouver de très petites doses habilement dissimulées.

3- *Evolution des techniques*

Le centre de Gramat cherche constamment à développer de nouvelles techniques pour optimaliser et diversifier l'emploi des chiens de Gendarmerie. Plusieurs projets sont en cours : l'un vise à dresser les chiens à la recherche d'armes à feu, notamment sur les suspects ; le principe est simple : tout comme on 'créance' les chiens de recherche de stupéfiants ou d'explosifs à différentes drogues et différentes matières explosives (c'est-à-dire qu'on leur apprend à reconnaître ces odeurs et à les rechercher), on peut créancer des chiens à un mélange de graisses utilisées pour nettoyer les armes à feu. Un autre projet consiste à dresser des chiens à la recherche d'objets manipulés ; prenons l'exemple d'une scène de crime : le meurtrier sort de la maison dans laquelle il vient de commettre son forfait, jette son arme, un couteau de cuisine, dans les buissons, traverse le jardin et prend la fuite en voiture. Le chien de piste amené sur les lieux va aller de la victime à l'entrée du jardin d'où est partie la voiture et n'ira pas, de sa propre initiative, inspecter les buissons, sauf si on lui a appris à rechercher, dans un périmètre donné, des objets ayant été manipulés par le malfaiteur dont il suit la piste ; le couteau pourra se révéler être un indice fondamental pour le déroulement de l'enquête (empreintes digitales, fibres, etc.).

Un troisième projet, mis en place depuis 'l'Affaire Dutrou' (pédophile belge ayant séquestré, assassiné, puis dissimulé dans sa cave les corps de jeunes enfants) consiste à dresser des chiens à la recherche de restes humains à partir de l'odeur de cadavres ; en effet, il existe en France beaucoup de disparitions dont l'enquête n'aboutit pas et l'on peut suspecter que dans un certain nombre de cas il s'agit de meurtres dont on n'a pas retrouvé les corps. Or certains chiens de la Gendarmerie belge ont reçu une telle formation et se montrent réellement efficaces. Pourtant les difficultés sont nombreuses : premièrement, un cadavre en décomposition passe par différents stades, chacun ayant une odeur différente ; au cours de travaux, on a remarqué qu'un cadavre attirait successivement, au cours de

sa lente décomposition, neuf types de mouches différentes : il est alors légitime de penser qu'il existe neuf stades de décomposition, caractérisés probablement par neuf odeurs distinctes auxquelles les chiens devront être créancés. Deuxièmement, les cadavres sont, pour la plupart, soigneusement enterrés pour retarder le moment de leur découverte et parfois, si le criminel en a le temps, ils sont recouverts de chaux ou d'autres produits odorants, ou sont même quelques fois calcinés. Enfin, les odeurs dégagées par les corps remontent différemment selon le type de sol et l'humidité, ce qui ne facilite pas le travail du chien. L'expérimentation conduite durant l'année 2000 s'est révélée assez décevante, essentiellement à cause de l'impossibilité de crâner l'animal avec des tissus humains ; en effet, l'usage d'éléments ou de produits du corps humain est strictement encadré par les lois n°94-653 et 94-654 du 29 juillet 1994 dites lois 'bioéthiques'. Cependant, depuis janvier 2001 d'intéressantes perspectives s'ouvrent à nouveau : le Comité National d'Ethique a en effet donné un accord verbal de principe autorisant en la circonstance le recours à des déchets médicaux ; les recherches vont donc pouvoir reprendre. Enfin, le dernier projet vise à faire rechercher par le chien des indices sur les lieux d'incendies criminels.

La Gendarmerie belge a développé une technique prometteuse : il s'agit du test d'identification d'odeurs, utilisable lorsqu'il se présente plusieurs suspects sans indice exploitable [FABRE 6)]. Ce test consiste à faire sentir au chien un objet appartenant au malfaiteur (dont on ignore l'identité), retrouvé sur les lieux du forfait ou qui en posséde l'odeur, puis à faire serrer par l'ensemble des suspects un cylindre d'aluminium dans chacune de leurs mains ; les cylindres sont alors soumis au flair du chien qui doit reconnaître, parmi l'ensemble des cylindres proposés, les deux possédant la même odeur que celle qu'on lui a faite sentir préalablement ; le test est renouvelé plusieurs fois pour confirmation. Ce test donne de bons résultats : le suspect, confronté à l'identification réalisée par le chien, avoue très souvent son crime, mais cette mise en scène ne constitue pas une preuve sur le plan juridique ; c'est pourquoi la Gendarmerie française n'envisage pas de dresser ses chiens à cette technique, ce qui représenterait beaucoup de temps et d'argent pour un résultat non exploitable devant les tribunaux. Il existe le même problème concernant une technique hongroise qui présente des similitudes : des odeurs recueillies sur les lieux du crime sont placées dans un vase stérile à l'aide de compresses, et les pots ainsi

constitués sont stockés jusqu'à la découverte d'un suspect ; on confronte alors le chien aux deux odeurs, celle du suspect et celle du pot. Cette technique, comme la précédente, n'est pas reconnue comme preuve.

La Gendarmerie a également cherché à développer les qualités de 'secouristes' des chiens : une tentative de dressage de Terre-Neuve a été réalisée il y a quelques années pour surveiller les plages (Dinard), mais, en dépit de leurs atouts et de leur bonne volonté, les chiens se montraient moins rapides que les hommes ou les bateaux en cas de noyade ; l'expérience n'a donc pas été reconduite [FABRE 6]).

C) Des résultats en constante progression

En un peu plus de cinquante ans, le nombre d'interventions mettant en jeu des chiens de Gendarmerie a été multiplié par 10 : il est passé de 1200 en 1948 à 12000 en l'an 2000, et aujourd'hui, l'utilité du chien dans tous les domaines est incontestable. Pourtant, au début, les résultats étaient peu encourageants : une étude menée entre le 12/02/1947 et le 12/02/1948 témoigne d'une insuffisance de rendement assez nette [Cap. GERVAISE 12)]. A quoi faut-il l'imputer : mauvaise qualité des chiens ? insuffisance des maîtres ? Ces résultats décevants étaient en fait largement dus à une méfiance et une réticence des cadres qui utilisaient mal les chiens : doutant de leur utilité, ils ne faisaient appel à eux que très rarement et toujours dans des situations désespérées, c'est-à-dire longtemps après la constatation du délit, une fois que, le terrain ayant été piétiné par une multitude de personnes, aucune piste n'était plus décelable par le chien. 'L'échec' était alors inscrit en lettres rouges dans la colonne 'intervention négative imputable au chien.' On pensait aussi que chaque mise en piste devait nécessairement amener la découverte du malfaiteur : peu importait que le chien donne des indications utiles aux enquêteurs, s'il n'y avait pas d'arrestation au final l'équipe cynophile avait échoué.

En 1948, on décida de l'établissement obligatoire d'un compte-rendu à chaque opération effectuée afin d'analyser les résultats, positifs comme négatifs, et d'en tirer

des enseignements. A cette date, 22 à 24% des affaires traitées par le chien ont un résultat positif [Cap. VERGES 27]) ; on passe à 30% en 1956, 32% en 1978 et même 64% si on considère le travail d'équipe, c'est-à-dire les indices permettant l'interpellation ultérieure du malfaiteur (direction prise, objets perdus, etc.) [Cap. LIOT 19]). En quelques années, la Gendarmerie s'est hissée au niveau d'autres administrations qui utilisaient le chien depuis beaucoup plus longtemps. Bien sûr, les progrès mécaniques, particulièrement le développement et la généralisation de moyens de transport ne facilitent pas la tâche du chien en ce qui concerne la poursuite des délinquants, et on ne voit plus guère de voleur de poules s'envolant à pied à travers champs, mais il y aura toujours à rechercher des personnes disparues, des vieillards égarés et de jeunes enfants perdus, sans compter le développement de nouvelles spécialisations canines pour s'adapter aux exigences des enquêteurs.

III LES EFFECTIFS AUJOURD'HUI

A) La situation actuelle

Depuis 1945, le Centre de Gramat a dressé plus de 4500 chiens et formé autant de maîtres. Au 06 avril 2001, la Gendarmerie possède 384 équipes cynophiles dispersées sur l'ensemble des 22 légions (correspondant approximativement aux régions) et outre mer, sur 311 sites différents (chiffres du C.N.I.C.G.) ; la répartition en fonction des spécialités est la suivante :

- ◆ Piste et défense : 175
- ◆ Recherche de stupéfiants : 101
- ◆ Recherche d'explosifs : 50 (seuls 12 appartiennent en fait réellement à la Gendarmerie, les autres sont la propriété de la Direction Générale de l'Aviation Civile)
- ◆ Garde et patrouille : 30

- ◆ Recherche en avalanches : 26
- ◆ Assaut : 2.

La progression du nombre d'équipes est lente mais constante ; le nombre d'équipes de Recherches de stupéfiants est en augmentation, au détriment des équipes de Piste.

A ces 384 chiens, il faut rajouter 55 chiens en permanence sur le site de Gramat : il s'agit des 22 chiens en débourrage, période de transition entre l'achat et l'attribution au maître pendant laquelle le chien apprend les bases du dressage, et des 33 chiens appartenant au personnel civil et militaire (7 chiens de gendarmes adjoints, 20 chiens de cadres militaires et 6 chiens de cadres civils).

B) Suivi des chiens

Conformément aux instructions en vigueur, tous les matériels de la Gendarmerie sont soumis à la surveillance technique des inspecteurs des différents services d'où proviennent ces matériels ; les animaux en service, et le chien en particulier, ne sauraient échapper à cette règle et sont placés en conséquence sous la surveillance technique du corps des vétérinaires biologistes des Armées. Cependant, cette surveillance ne s'exerce en fait que sur leur état sanitaire et non sur les modalités techniques de leur utilisation ; c'est pourquoi la Gendarmerie assure elle-même et directement la surveillance technique de l'utilisation du chien par l'intermédiaire de l'Officier Directeur du C.N.I.C.G. Cette surveillance s'exerce essentiellement par l'étude des documents transmis par les unités, à savoir les fiches techniques d'intervention (F.T.I.) et les états mensuels d'activité.

Les états mensuels d'activité indiquent toutes les sorties du chien et le temps que le maître y a consacré. La F.T.I. est propre à chaque intervention et elle est exhaustive : elle comprend les renseignements sur l'équipe, la demande

d'intervention, le mode de transport sur les lieux, la nature de la mission confiée à l'équipe, le déroulement des opérations, le comportement du chien et les résultats obtenus ; on peut y ajouter les conditions météorologiques ainsi que les indices de départ dans le cas du pistage. Son but est triple : elle permet d'une part au C.N.I.C.G., comme nous l'avons déjà vu, d'exercer sa mission de surveillance sur l'activité et le rendement des équipes cynophiles en service ; ce compte-rendu permet en effet d'apprécier la fréquence d'emploi du chien par les unités et par conséquent l'activité de l'équipe, la valeur de la formation du maître dans l'utilisation du chien qui lui a été confié, ainsi que les attitudes de l'animal pendant les interventions. Cette F.T.I. fournit ensuite au personnel instructeur des éléments d'étude sur le plan de la doctrine de dressage et de la technicité d'emploi des chiens : chaque dresseur corrige les F.T.I. d'une région puis ces fiches sont classées dans les dossiers des équipes cynophiles. Les anomalies, erreurs, fautes techniques relevées font l'objet d'annotations et de commentaires ; les enseignements à tirer de telle ou telle intervention dans le domaine de la technique de dressage ou de l'utilisation du chien sont dégagés et discutés en réunion avec les dresseurs. Enfin, cette F.T.I. procure les renseignements nécessaires à l'élaboration de statistiques annuelles fournies chaque année à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (D.G.G.N.) ; ces données permettent de quantifier les résultats des équipes cynophiles dans toutes les disciplines.

A l'issue de l'étude des documents précédemment cités, le C.N.I.C.G. envoie aux maîtres de chien une fiche d'observation sur laquelle sont mentionnées les erreurs constatées. Si les résultats persistent à être décevants, l'équipe est rappelée à Gramat à la demande du commandant de Légion, des instructeurs de Gramat ou du maître de chien lui-même pour suivre un stage de recyclage ; c'est le cas également lorsque le stage de formation a été écourté (blessure du maître ou du chien, incompatibilité entre le maître et son chien). Lorsque, malgré les stages de recyclage, les mauvais résultats persistent, l'équipe peut subir un contrôle technique surprise : des instructeurs de Gramat arrivent à l'improviste dans l'unité concernée et font passer au gendarme et à son chien une série de tests d'obéissance, de flair et de mordant. Si les résultats sont jugés insuffisants, l'équipe est dissoute : le maître de chien retourne dans les rangs en tant que simple gendarme, il ne pourra plus

jamais avoir la charge d'un chien ; selon l'âge et les qualités du chien, ce dernier est soit réformé, soit il retourne à Gramat pour attendre un nouveau maître.

Le C.N.I.C.G. reçoit environ 800 F.T.I. et 400 états d'activité tous les mois : les informations fournies sont donc très nombreuses et il est parfois difficile pour les instructeurs de les exploiter toutes comme ils le souhaiteraient. Il est donc difficile de mesurer avec précision l'activité cynophile déployée par les unités, d'autant plus que les seuls documents disponibles sont établis sans contrôle par les maîtres de chien.

UNE FORMATION DE BASE COMMUNE...

Tous les chiens de Gendarmerie sans exception entrent dans la carrière militaire par le centre d'instruction de Gramat : une fois déclarés aptes au travail, ils vont y suivre une formation d'au minimum six mois destinée à les rendre opérationnels.

I L'arrivée à Gramat

A) Présentation du Centre

1- *Description*

a) Les lieux

Le chenil central de la Gendarmerie est situé dans le hameau de Ségala, à 2 kilomètres de Gramat, petite ville du Lot de 4000 habitants, en plein cœur du Quercy. Ce chenil, créé nous l'avons vu en 1947 sur 15 hectares, a pris le 23 novembre 1960 le nom de 'Chenil Godefroid-Gamin' en souvenir du gendarme Godefroid tué en opération de pistage le 23 mars 1958 dans la région de Mondovie (Algérie) et de son chien 'Gamin' grièvement atteint au cours de la même opération et qui défendit son maître jusqu'à la fin, s'opposant même à toute évacuation sanitaire du corps [Lt. Col. ARCOUET 1]). Sa devise, 'Toi, moi, pour eux' résume bien l'engagement de l'équipe cynophile au service de la population. En 1972 est créé officiellement le Centre de Formation des Maîtres de chien de la Gendarmerie (C.F.M.G.) qui prendra le nom de Centre National d'Instruction Cynophile de la Gendarmerie (C.N.I.C.G.) en 1997, puis en l'an 2000 celui de Centre National d'Instruction et d'Investigation Cynophile de la Gendarmerie. Les missions du Centre sont multiples : procéder à la sélection, au recrutement et au dressage des chiens de la Gendarmerie, former des équipes cynophiles performante, suivre les activités de ces équipes dans les unités d'emploi et entretenir leur niveau, rechercher de nouvelles techniques de dressage et, enfin, apporter un concours opérationnel aux

unités. Il contribue également à la sensibilisation du public à l'utilité du chien grâce à des démonstrations qui ont lieu le jeudi après-midi du 15 juin au 15 septembre.

Bien que placé sous le commandement du Général de Division commandant les Ecoles de la Gendarmerie, le centre dispose d'une relative autonomie : l'atelier bois et fer s'occupe de l'entretien du casernement et de l'aménagement des rings de travail ; l'atelier bourrellerie maintient en bon état les costumes d'hommes d'attaque, les manchettes, les laisses et harnais ; la cuisine gère la préparation des repas des 60 à 100 chiens présents ; un hôtel permet de loger les stagiaires et un mess de les restaurer ; enfin, une bibliothèque technique ainsi qu'une filmothèque est à la disposition de tous [Cap. LIOT 19]).

b) Le personnel

Le personnel, qui compte 58 personnes, civils et militaires, est réparti en quatre grands services. L'état major, auquel appartient le chef de corps qui dirige le Centre, s'occupe de la gestion du chenil, du personnel ainsi que des relations avec les autres services. Le service logistique s'occupe du budget, du matériel et des différents ateliers (véhicules, espaces verts, alimentation des chiens, commande de médicaments, etc.) ; le service cynotechnique s'occupe du recrutement et de la formation des chiens et de leurs maîtres. Enfin, le service vétérinaire, dirigé depuis 1998 par un vétérinaire militaire engagé, s'occupe de tout ce qui touche à la santé des chiens, de leur achat à leur réforme ; ce service suit également les chiens en unités puisqu'il reçoit un double de chaque visite vétérinaire (civile ou militaire) effectuée loin de Gramat.

En plus des militaires engagés et des civils, le Centre compte aussi parmi son personnel des gendarmes adjoints chargés de remplacer les anciens appelés du contingents ; cela correspond aux 'emplois jeunes' qui existent dans le civil : il s'agit de jeunes ayant une expérience dans le domaine de la cynophilie et qui 's'engagent' pour un an (renouvelable jusqu'à cinq fois).

Le C.N.I.C.G. reçoit au cours de l'année plus de cent stagiaires, pour la plupart maîtres de chiens ou futurs, détachés des unités pour suivre un stage de formation (il y en a deux dans l'année, en février et en septembre, d'une durée de trois mois) ou de recyclage (un seul en mai, d'une durée d'un mois). D'autre part, la Direction Générale de la Gendarmerie (D.G.G.N.) est fréquemment sollicitée pour apporter son concours au sein du ministère à d'autre administrations, collectivités locales et organismes variés, en vue de la mise sur pied d'équipes cynophiles ; ainsi, le Centre accueille chaque année des militaires étrangers (Afrique francophone, Ile Maurice) et des représentants français des autres Armées (Terre, Air, Marine) ou d'autres administrations (S.N.C.F. par exemple). Ces offres de partenariat témoignent de l'excellente réputation du C.N.I.C.G. dans le milieu cynophile et de l'image positive de la Gendarmerie.

2- *Entretien des chiens*

Le centre comporte cinq chenils : un chenil de quarantaine dans lequel logent, pendant au moins trois semaines, les chiens en instance d'être achetés, un chenil situé dans l'infirmerie et destiné à abriter les chiens malades, et trois chenils accueillant les chiens des différentes spécialités (piste et défense, garde et patrouilles, recherche de stupéfiants et recherche d'explosifs). La capacité totale d'accueil est de 100 chiens mais seuls 50 à 80 chiens sont présents en même temps sur le site : chiens en attente d'achat, chiens en débourrage, chiens en stage et chiens du personnel.

Chaque chenil est composé de boxes d'une surface de 12 m² comprenant un espace intérieur dans lequel les chiens passent la nuit, fermé par une trappe commandée à distance qui donne sur une courlette extérieure contenant un abreuvoir automatique et un porte-plat. Certains chiens ne supportant pas l'enfermement sont placés en permanence dans des courlettes extérieures. Les chenils sont nettoyés quotidiennement et désinfectés et dératisés régulièrement ; les déchets alimentaires sont incinérés.

La majorité des chiens mange une seule fois par jour, le soir vers 17 heures. Après la distribution des repas, les chiens sont laissés seuls, ce qui limite l'excitation et donc les risques de torsion d'estomac ; en contrepartie, il n'y a plus de surveillance après 18 heures et les rares cas de torsion sont retrouvés morts le lendemain matin. La ration est composée de 500g de croquettes pour un chien moyen. Trois types de croquettes sont utilisées : un aliment croissance pour les jeunes jusqu'à 15 ou 18 mois, un aliment entretien (25% de protéines) pour le chiens à activité réduite (chiens du personnel) et un aliment énergétique (30% de protéines) pour les chiens en débourrage et les stagiaires ; un aliment à 35% de protéines a été utilisé par le passé, mais il a été abandonné suite aux colites qu'il provoquait. Les chiens maigres ou convalescents ont droit à deux repas par jour (200g le midi, 400g le soir) jusqu'à stabilisation du poids. Certains chiens, enfin, sont soumis à des régimes particuliers : il s'agit le plus souvent de troubles intestinaux résolus grâce à une alimentation hyperdigestible.

3- *L'infirmerie : un rôle fondamental au sein du centre*

L'infirmerie, véritable cabinet vétérinaire, joue un rôle central : c'est la seule structure médicale du site. Récemment rénovée, elle est composée d'un secrétariat informatisé dont s'occupe un gendarme adjoint qui tient le rôle d'A.S.V., du bureau de l'officier vétérinaire, d'une salle de consultation munie d'un échographe, d'une salle de radiographie avec dévelopeuse, d'une salle de chirurgie et d'un chenil. L'achat d'un analyseur biochimique et hématologique n'étant qu'à l'état de projet, le Centre s'arrange avec le vétérinaire civil de la ville de Gramat qui dispose du matériel nécessaire ; c'est également lui qui intervient sur le site lorsque l'officier vétérinaire est en permission ou en déplacement.

En plus de ses missions médicales au sens strict, le vétérinaire a un rôle administratif non négligeable ; il s'occupe, nous l'avons vu, du suivi des chiens de leur achat à leur réforme, mettant à jour leurs dossiers médicaux à partir des comptes-rendus envoyés par les vétérinaires civils ou militaires consultés en unité. Il fait passer à chaque chien des visites sanitaires, avant l'achat puis à chaque entrée en stage (formation ou recyclage) ; ces visites consistent en un examen clinique qui

s'attarde essentiellement sur les articulations (hanches, coudes, jonction lombo-sacrée), l'état des coussinets et des crocs. Le vétérinaire effectue également des mises sous surveillance des chiens mordeurs, même lorsque les chiens sont amenés à mordre au cours d'une intervention sur ordre de leur maître, puisque cette situation n'est pas décrite dans la législation ; il s'occupe aussi du renouvellement des vaccinations suivant le protocole vaccinal militaire (Maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose et Rage tous les ans, Leptospirose tous les six mois, pas de vaccination contre la Piroplasmose). Il contribue enfin à la formation des gendarmes stagiaires en leur prodiguant des cours théoriques qui contiennent des notions de base dans les domaines de morphologie, anatomie, physiologie, et psychologie canines, ainsi que les conduites à tenir face aux situations d'urgence les plus courantes (intoxications, coup de chaleur, dilatation d'estomac).

Les principaux problèmes médicaux rencontrés sont des maladies dues à la vie en chenil (toux de chenil, diarrhées) ou des problèmes dus au travail des chiens (boiteries, plaies, morsures, coups de chaleur, problèmes de coussinets). Les interventions chirurgicales sont limitées, la chirurgie osseuse étant référée à des vétérinaires civils ; elles consistent essentiellement en des parages de plaies ou d'abcès et en de la dentisterie, surtout en cas de croc cassé, ce qui arrive par exemple quand le chien s'excite sur le grillage du chenil. Selon la gravité de la fracture dentaire, le traitement consiste en une pose de résine ou en une dévitalisation du croc avec comblement complet du canal dentaire ; la pose de prothèses n'est pas réalisée ici, le chien est référé au chenil militaire de Suippes (Marne). L'officier vétérinaire peut aussi être amené à tatouer ou à détartrer les chiens.

B) Recrutement des chiens

Chaque année, la Gendarmerie recrute entre 80 et 100 chiens pour la formation de ses équipes cynophiles implantées sur l'ensemble du territoire national ;

depuis l'abandon de l'élevage au chenil central de Gramat en 1952, elle doit se procurer des chiens à l'extérieur. Jusqu'à récemment, le recrutement se faisait par l'intermédiaire du 132ème Groupement cynophile de l'Armée de Terre à Suippes (Marne), mais cette voie a été abandonnée en raison de la divergence des objectifs opérationnels poursuivis par ces deux entités ; ce changement s'est fait au profit de rabatteurs français ou étrangers qui sillonnent les pays pour repérer des chiens susceptibles de convenir à la Gendarmerie et qui les lui présentent par lots. Les Hollandais, qui rabattent les chiens de Belgique, d'Allemagne et des pays de l'est, sont les premiers partenaires de la Gendarmerie. Il arrive que les chiens proviennent de particuliers qui veulent s'en séparer et en font don ou les vendent à Gramat (trop petit potentiel de dressage, besoin d'argent, chien à fort caractère ou mordeur) ; des premiers tests sont alors réalisés sur place par le gendarme maître de chien local puis, si le chien semble convenir, un dossier de proposition d'achat ou d'acceptation de don est constitué puis transmis au Commandant de Compagnie de la circonscription du vendeur, puis au Commandant de Groupement, à l'officier commandant le C.N.I.C.G. de Gramat et enfin à la D.G.G.N. Malgré cela, le Centre connaît actuellement des problèmes d'approvisionnement : peu d'animaux valables sont présentés (les lots sont parfois constitués de deux chiens seulement !) et les exigences étant constantes pour ne pas dégrader la valeur des chiens, les besoins ne sont pas toujours satisfaits, d'autant plus que la Gendarmerie n'est pas seule sur le marché et que la concurrence est rude. Les Américains, notamment, se fournissent en Europe et sont de gros demandeurs puisqu'ils utilisent les chiens dans les opérations de maintien de l'ordre, lors des manifestations par exemple, ce qui ne se fait pas en France ; ils sont de plus prêts à dépenser beaucoup et paient comptant : ils vont jusqu'à payer un chien 15000 francs (soit 2286,73 euros), sans délai de rétrocession ni exigences trop poussées, alors que la Gendarmerie ne déboursera pour ce même chien que 8500 francs (soit 1295,82 euros) au maximum en exigeant de pouvoir le retourner au bout d'un mois s'il se révèle insuffisant, et en ne payant que deux mois après l'achat... Dans ces conditions, la Gendarmerie a du mal à rivaliser.

Les chiens recrutés sont tous des mâles, les femelles risquant d'être moins efficaces en périodes de chaleurs et de détourner les mâles de leur travail. Ils possèdent, pour la majorité d'entre eux, des papiers et appartiennent

presqu'exclusivement aux races Berger Allemand et Berger Belge (Malinois surtout) et sont âgés de 12 à 24 mois en moyenne ; la plupart du temps, il s'agit d'animaux ayant déjà travaillé, en rings principalement.

Les qualités morphologiques requises sont une ossature forte, une musculature bien développée, une poitrine profonde et bien ouverte, des aplombs bien faits et des articulations robustes. Le chien doit être conforme au standard mais ce ne sont évidemment pas toujours les plus beaux chiens qui sont les meilleurs au travail. Concernant le caractère, les animaux recherchés doivent présenter une attention sans défaut, un fort désir d'apprendre, du courage et de la ténacité dans le travail, et surtout être d'un bon équilibre nerveux : il faut un juste dosage entre agressivité, sociabilité et docilité ; les animaux trop mous, craintifs, trop agressifs, dangereux parce qu'imprévisibles ou d'une intelligence déficiente sont écartés [Cap. VERGES 27)].

C) Visite d'achat et quarantaine

C'est de la qualité des animaux achetés que dépendra la valeur des chiens mis en service, d'où la nécessité d'un examen exhaustif des chiens susceptibles d'être achetés, sur les plans sanitaire et comportemental.

1- *Tests cynotechniques*

Ces tests sont destinés à cerner le caractère du chien et à voir s'il est exploitable ou non pour la Gendarmerie ; dans la mesure du possible, on essaie de tester les chiens hors du domicile de leur propriétaire car leur comportement peut être différent (défense de la propriété, protection du maître). Le premier test consiste à évaluer la vigilance du chien : il doit se montrer attentif, curieux et observateur ; lorsqu'une personne issue du groupe se met à faire des mouvements brusques et anormaux, le chien ne doit pas montrer de crainte ou d'indifférence. Le second test vise à déterminer l'équilibre nerveux du chien par son attitude face aux coups de feu : après une réaction de surprise, il doit rester indifférent et surtout ne pas

chercher à fuir ; les animaux craintifs sont d'emblée éliminés. On fait d'autre part évoluer le candidat dans différents milieux (sols carrelés, escalier, différentes pièces) pour regarder ses réactions : là encore, il doit se montrer curieux mais sans démonstration de peur et présenter un comportement exploratoire normal.

On teste ensuite l'intérêt porté à l'objet et la ténacité à la recherche, ce qui donnera une indication pour l'orientation du chien vers l'une ou l'autre des spécialités : on agite devant le chien une balle ou un cylindre et on regarde s'il s'y intéresse, puis on le dissimule pour voir s'il cherche spontanément à le retrouver. Le dernier test consiste en une évaluation de l'agressivité et du mordant : le chien est menacé avec un bâton, un boudin ou un sac de jute et on regarde sa réaction ; les animaux trop hargneux, sournois (qui mordent par derrière) ou peureux sont éliminés. Lors de la réalisation de tous ces tests, il faut bien sûr tenir compte de l'origine des animaux : un jeune chien n'ayant jamais été dressé n'a pas le même comportement devant une attaque qu'un ancien chien de ring, il peut par exemple se montrer indifférent s'il ne se sent pas réellement menacé ; on se montre donc plus sévère avec les chiens ayant déjà travaillé. Au final, les chiens mal socialisés, craintifs ou trop agressifs sont éliminés.

2- Visite sanitaire

Si le chien réussit les tests de caractère, il passe une visite sanitaire dans les cinq jours et des radiographies des hanches au plus tard une semaine après la visite. Cette visite consiste en un examen clinique poussé qui vise à vérifier l'intégrité de la vision (recherche d'atrophie rétinienne), de l'audition et de l'olfaction ; le vétérinaire examine attentivement les aplombs, l'état de la peau, des organes sexuels (les cryptorchides sont rejettés), des coussinets et des dents. Il insiste particulièrement sur les articulations, notamment celles des hanches, des coudes et de la région lombo-sacrée. Une auscultation attentive est également effectuée afin de détecter d'éventuelles malformations congénitales(cf. Annexe 1 'Fiche de visite médicale à l'entrée du chien').

Le vétérinaire réalise ensuite plusieurs radiographies sous anesthésie générale ; jusqu'à l'an dernier, seule l'articulation coxofémorale était radiographiée en position habituelle de recherche de dysplasie (bassin droit, fémurs parallèles, rotules au zénith), mais cette année on y a ajouté des radiographies des coudes en flexion (recherche de non-union des processus anconés), un profil du bassin (recherche d'instabilité lombo-sacrée) et une radiographie des hanches en dystraction pour détecter les laxités ligamentaires (fémurs en rotation interne, en adduction et poussés crânialement)(cf. Annexe 2 ‘Fiche d'examen radiographique des hanches’).

A l'issue de la visite sanitaire et des tests radiographiques, le chien est alors déclaré ‘apte’, ‘apte à ce jour’ (c'est-à-dire avec réserve, c'est le cas des dysplasie stade C sans signe d'arthrose) ou ‘inapte’ ; ces derniers ne sont pas achetés et repartent immédiatement (cf. Annexe 3 ‘Certificat d'inaptitude'). Les chiens ‘aptes à ce jour’ seront achetés à condition qu'ils révèlent de très bonnes qualités de travail pendant le mois d'observation. Les vaccins sont mis à jour pour les chiens ‘aptes’ et tous sont vermifugés.

3- Quarantaine

Les chiens déclarés ‘aptes’ et ‘aptes à ce jour’ sont placés en quarantaine pendant au moins trois semaines. Pendant cette période, le travail commence : il faut juger des qualités du chien, de son flair et de son mordant. En effet, la Gendarmerie, contrairement aux autres administrations, dispose d'un délai de rétrocession d'un mois pendant lequel elle doit déterminer si le chien a réellement les qualités pour faire un bon chien de Gendarmerie. Les chiens sont affectés dès le premier jour à une spécialité (piste et défense, recherche de stupéfiants ou d'explosifs, garde et patrouille) selon les besoins et les indices détectés au cours des tests cynotechniques, mais ils peuvent en changer au bout de quelques jours si l'on pense qu'une autre spécialité leur conviendrait plus ; le délai de rétrocession peut même être étendu si les dresseurs estiment qu'il faut une ou deux semaines supplémentaires pour juger du travail du chien. Cinq jours avant la fin du délai de rétrocession, les chiens passent une visite de décision d'achat durant laquelle les

rappels vaccinaux sont réalisés et la vermifugation refaite. Les chiens reçoivent alors un numéro de matricule qui les désignera tout au long de leur carrière : leur formation peut alors vraiment commencer.

La recherche de dysplasie est une préoccupation majeure du vétérinaire, surtout chez le Berger allemand ; rappelons qu'il s'agit d'une affection congénitale consistant en un développement anormal de l'articulation coxofémorale pouvant entraîner à l'âge adulte une sortie partielle de la tête du fémur hors de la cavité cotyloïde et la formation d'arthrose ayant pour conséquence boiterie et invalidité du chien à plus ou moins long terme ; cette affection est moins fréquente chez le Berger belge mais elle est malgré tout systématiquement recherchée. Après avoir mesuré les angles de Norbert Olson et avoir observé attentivement les radiographies, le vétérinaire classe les chiens de A à E. Les chiens D ou E sont immédiatement refusés ; le problème se pose pour les chiens classés C et le rôle du vétérinaire est ici primordial : c'est à lui d'estimer, en fonction de son examen clinique, des radiographies, des indices de dystrophie et de son expérience s'il convient de retenir le chien ou non.

Le choix est délicat car, d'une part, la gendarmerie ne peut se permettre de ne sélectionner que les chiens 'parfaits' au vu de la pénurie actuelle, mais d'autre part, il faut prendre en compte que le prix de revient global de la formation d'un chien de Gendarmerie est estimé à 216 000 francs, soit 32 929,04 euros (coût prenant en compte l'ensemble des charges du centre, la rémunération et les charges sociales des stagiaires et des personnels affectés) et qu'il lui faudra travailler au minimum quatre ans pour être rentable : tout le problème est de prévoir (ou de tenter de le faire) si le chien a un risque de devenir invalide à cause de ses hanches dans les quatre années à venir. C'est pourquoi une table prévisionnelle statistique est en projet : elle permettrait, à partir d'une collecte d'informations sur deux ans et d'un suivi des chiens sur quatre ans, d'avoir une idée, grâce aux stades de dysplasie et aux indices de dystrophie calculés, du risque de boiterie au bout des quatre années et de faciliter ainsi le choix des animaux ; l'étude serait malgré tout quelque peu biaisée puisque les animaux non sélectionnés au départ (stade D ou E) ne sont pas suivis et l'on ne pourrait pas savoir s'ils ont présenté des épisodes de boiterie.

Sur les trois dernières années, le taux de rétrocession est élevé (30 à 80%). Durant le premier semestre de 2001, sur 19 chiens rétrocédés, 11 l'ont été pour des problèmes cynotechniques et 8 pour des problèmes médicaux, essentiellement dus à de la dysplasie.

II LE DEBOURRAGE : UNE PERIODE DE TRANSITION

Le débourrage est une période de transition de quelques mois (au moins trois) qui s'étend de la visite d'achat à l'attribution du chien au jeune maître de chien venu en formation à Gramat ; elle est conduite uniquement par les instructeurs (cinq à sept chiens par dresseur) et comprend le mois de délai de rétrocession pendant lequel les chiens sont observés attentivement et orientés vers l'une ou l'autre des spécialités, suivant leurs qualités :

- ◆ les chiens dotés d'un odorat performant et d'une agressivité forte sans être incontrôlable sont orientés vers la spécialité 'Piste et Défense' ;
- ◆ les chiens ayant de très bonnes performances olfactives ainsi que des qualités physiques de robustesse et d'endurance sont orientés vers la spécialité 'Avalanche' ;
- ◆ les chiens ayant de très bonnes performances olfactives, un intérêt porté à l'objet très fort ainsi qu'une réelle envie de jouer sont orientés vers la spécialité 'Recherche' ; les animaux possédant peu de mordant et de tempérament plus calme seront orientés vers la recherche d'explosifs, les autres vers la recherche de stupéfiants ;
- ◆ les chiens très agressifs au flair moins bon sont orientés vers la spécialité 'Garde et patrouilles'.

Au cours du débourrage, le dresseur s'attache essentiellement à vérifier les aptitudes du chien dans la spécialité vers laquelle il est orienté, ainsi qu'à parfaire son éducation.

A) Les méthodes de dressage [DELECHELLE 4])

Le dressage correspond à l'acquisition de comportements adéquats pour accomplir des tâches particulières ; il doit se faire avec bienveillance mais fermeté. Trois principes fondamentaux sont à retenir [Cap. GERVAISE 11]):

- ◆ le chien n'apprend qu'en exécutant : il faut lui faire répéter les mêmes exercices souvent, mais dans des lieux différents avec des personnes différentes pour ne pas provoquer une mécanisation de l'animal ;
- ◆ le chien n'apprend que lentement et qu'une chose à la fois : il faut agir avec patience et ne pas passer à un nouvel exercice avant que le précédent ne soit bien assimilé ;
- ◆ le chien n'apprend que pour son maître et attend ses encouragements : tout travail bien fait mérite une récompense, immédiate, verbale de préférence et bien comprise par le chien (il ne faut pas craindre de montrer trop d'exubérance) ; en contrepartie, toute faute mérite une sanction, elle aussi immédiate et verbale, bruyante plutôt que violente.

La base du dressage consiste à donner un ordre, en obtenir l'exécution puis récompenser. Deux méthodes sont essentiellement utilisées : le dressage par réflexes conditionnés et le dressage par habitude.

1- *Le dressage par réflexes conditionnés*

Il se fonde sur la théorie du physiologiste russe Pavlov et repose sur l'association de l'ordre et de la récompense qui deviennent étroitement liés. La méthode consiste à apposer à un stimulus sensoriel S, correspondant à l'ordre, un stimulus S' correspondant à la récompense (la caresse) : c'est cette association qui permettra au départ d'obtenir la réponse R à l'ordre donné ; par la suite, le stimulus sensoriel deviendra progressivement suffisant pour obtenir la réponse R sans passer par la récompense S' :

au début : $S \Rightarrow \emptyset$

on associe la caresse : $S+S' \Rightarrow R$

puis peu à peu : $S \Rightarrow R$

De nombreuses répétitions sont nécessaires pour obtenir satisfaction. L'ordre peut être suivi d'une réprimande s'il est mal exécuté, le principe sera le même puisque l'excitant lié aux sens de l'animal (ordre verbal ou gestuel) évoque immédiatement chez lui un autre excitant, agréable ou non (récompense ou punition).

Exemple de conditionnement : mise en place du harnais de travail avant un pistage : le chien est aussitôt prêt à travailler.

2- *Le dressage par habitude*

C'est une méthode à caractère quasi automatique, indépendant de tout effort intellectuel, qui préside la réalisation d'un acte qui a été antérieurement répété de façon consciente : un comportement naturel de l'animal par exemple (position assise, debout ou couchée) sera associé à une réaction précise du dresseur (ordre verbal ou gestuel), et chaque fois que le chien aura ce comportement, le dresseur aura la même réaction. Au fur et à mesure, la réaction du maître précédera le comportement du chien, d'où, en fin de parcours, la force de l'habitude ; plus le geste sera répété, plus il sera précis et spontané.

3- *Conditions de réussite*

Le chien agit toujours pour faire plaisir à son maître, d'où sa satisfaction lorsque celui-ci le récompense par une caresse : aucune méthode ne peut réussir si le chien n'aime pas son maître ou s'il ne le respecte pas.

Les stimuli utilisés doivent être constants : l'ordre donné doit toujours être le même tout comme la réaction du maître. Un dressage d'entretien est indispensable : le chien doit être considéré comme étant en 'formation continue' et ce durant toute sa carrière. Enfin, il faut veiller à ne pas provoquer d'inhibitions chez le chien en cours

de dressage : des répétitions exagérées, une punition trop sévère ou un bruit effrayant au moment de l'apprentissage d'un nouvel exercice peuvent être la cause de difficultés d'apprentissage. Le dressage est une discipline longue et difficile, le désapprentissage est, lui, très facile...

B) Des points communs dans la formation de tous les chiens

1- *L'obéissance*

L'obéissance est la base de dressage commune à tous les chiens, quelle que soit leur spécialité : elle représente un assujettissement du chien à une discipline dont ils ne devront jamais se départir. C'est elle, en effet, qui conditionne l'exécution correcte des gestes à effectuer ou des attitudes à prendre par le chien au commandement du maître, ce qui est primordial pour la réussite des missions. Le chien de piste et défense par exemple doit être capable, sur un ordre donné, à un moment quelconque dans un endroit quelconque, de suivre l'odeur d'une personne qui lui est inconnue et de la retrouver ; ce même chien doit être en mesure, l'instant d'après, d'attaquer sur ordre de son maître un individu menaçant qui lui est désigné.

Ce type de dressage ne semble laisser que peu de place aux possibilités d'initiative du chien, mais ce n'est qu'une apparence : il doit aussi être capable de défendre son maître en toutes circonstances et doit attaquer toute personne qui le maltraite ou qui fait usage d'une arme, même si l'ordre n'est pas donné. Le dressage doit en fait ne laisser aucune place à l'hésitation : au cours d'un assaut, le chien peut avoir à désarmer un malfaiteur, sur ordre ou non de son maître, et il n'a alors qu'une fraction de seconde pour agir : s'il hésite, cela peut lui coûter la vie, ou celle de son maître.

Tous les chiens n'ont pas le même niveau au départ : certains chiens sont bruts de toute obéissance, d'autres ont un niveau ring de 1 à 3. Mais le fait d'avoir un chien de ring n'est pas toujours un avantage : en effet, de nombreux chiens vendus à la Gendarmerie l'ont été suite à des erreurs de dressage et certains chiens sont

'cassés' quand ils arrivent à Gramat ; un chien brut aura alors l'avantage de ne pas avoir de passif.

Durant le débourrage, avant l'attribution aux maîtres de chien, les exercices d'obéissance sont limités : il s'agit seulement d'habituer le chien à quelques actions simples de type assis/debout/couché, marche au pied, marche en laisse puis sans laisse et rappel. Ces exercices exigent la subordination complète de la volonté du chien à celle du dresseur et présentent aussi l'avantage d'habituer le chien à se concentrer ; en cas de refus d'obéissance, le dresseur doit toujours s'assurer que le chien a bien compris l'ordre donné avant de le punir et il agit alors avec fermeté et méthode dans la répression. L'instructeur doit veiller, au cours du débourrage, à ne pas rendre sa relation avec le chien trop exclusive puisque ce dernier se verra attribuer un autre maître dès le début du stage de formation, soit au bout de trois à six mois en moyenne.

L'obéissance est donc la base de l'efficacité d'une équipe cynophile et le reflet de son travail ; c'est dans l'obéissance que l'on voit la valeur du maître.

2- *Le mordant*

C'est la note 10700 du 24 avril 1987 (DEF/GEND/OE/Emp) qui régit l'emploi de la phase mordante des chiens de spécialité 'Piste et Défense', 'Stupéfiants et Défense' et 'Garde et patrouille'.

Le chien de gendarmerie est considéré comme une arme par destination : contrairement aux chiens utilisés, par exemple, dans les sociétés de gardiennage qui ne sont pas autorisés à mordre et qui travaillent donc toujours avec muselière, le chien de gendarmerie a le droit, dans certaines circonstances, de neutraliser un malfaiteur en utilisant sa puissante mâchoire aux crocs acérés ; et même si son rôle en unité sera essentiellement dissuasif, il doit donc être dressé à l'attaque. Cet apprentissage se fait au moyen de boudins, de manchettes et de l'homme d'attaque.

Les chiens issus du ring sont entretenus dans leur niveau, mais avec bien souvent un passif, comme pour l'obéissance.

L'inné du chien est mis au service du mordant ; en effet, le chien a l'instinct de chasse qui vise à capturer la proie : l'homme d'attaque aura donc une attitude ressemblant le plus possible à celle d'une proie (mouvements rapides et vifs entrecoupés de phases de prostration). Le chien a également l'instinct de défense de son territoire et attaque si quelqu'un franchit sa ligne critique.

Ce n'est pas le maître qui va former son chien au mordant, mais l'homme d'attaque, maître de chien qui a suivi une formation supplémentaire ; c'est lui qui apprend au chien à mordre au bon endroit, qui le met en confiance : c'est son 'sparing partner', le maître ne sera qu'un supporter qui soutiendra le chien verbalement. L'homme d'attaque revêt un costume rembourré pesant entre 10 et 20 kg ainsi qu'une coquille et joue le rôle du malfaiteur que le chien doit neutraliser ; chaque chien possédant 250 à 300 kg de pression par cm² dans sa mâchoire et tous les chiens apprenant à mordre au mêmes endroits (bras ou jambes), l'homme d'attaque doit avoir une solide condition physique associée à une technique et à un état psychologique à toute épreuve... Il ne doit pas avoir peur car il risque alors de se blesser ou de blesser le chien pour qui c'est un jeu ; un jeune chien en débourrage qui se fait mal deux fois de suite en se lançant sur l'homme d'attaque n'y trouvera vite plus aucun plaisir et refusera à l'avenir d'attaquer. L'homme d'attaque utilise un bâton claqueur destiné à exciter le chien et un revolver comme artifice de motivation ; les chiens peuvent prendre différentes prises : les bras (chiens sans passif de travail civil), les jambes (chiens au passif de travail de type ring ou campagne), ou le corps (chiens qui naturellement préfèrent se centrer pour éviter l'esquive).

Le chien apprend à mordre sur ordre ('Attaque !') et surtout, et c'est difficile à obtenir, à s'arrêter de mordre sur ordre de son maître ('Halte !') ; il apprendra ensuite à garder l'individu et à lui sauter dessus s'il essaie de s'enfuir. Le but à atteindre en fin de stage est une attaque de face et fuyante à quinze mètres avec usage d'arme, cessation avec petite garde en laisse et mordant de récompense sur fuite. Le chien peut faire deux types d'attaque :

- * sur commandement de son maître : en cas de légitime défense du maître ou d'autrui, de refus d'obtempérer aux injonctions quand il y a nécessité de se saisir de la personne, ou dans toute autre situation autorisant l'usage des armes
- * attaque spontanée lors de violences ou de voie de fait contre le maître ou un gendarme, de tirs d'un coup de feu ou de menace au moyen d'une arme à feu, ou encore lors de la fuite d'une personne dont le chien à la garde (extraction, transfèrement, enquête judiciaire, reconstitution).

L'apprentissage du mordant se fait en groupes au début, l'excitation collective exacerbant le désir de mordre ; les chiens les moins démonstratifs sont ainsi entraînés par les plus expressifs. Il convient d'effectuer les entraînements au mordant dans des milieux variés afin que le chien fasse totalement abstraction de l'univers qui l'entoure (en extérieur, à l'intérieur, en hauteur, dans l'obscurité, le bruit, etc.).

En fait, l'emploi du chien en phase préventive ou répressive mordante ne représente que 1 à 10% de l'activité du chien par rapport aux autres disciplines ; néanmoins, cet apprentissage représente la garantie de l'intégrité corporelle du gendarme.

C) Des particularités propres à chaque spécialité

Dès les premiers jours qui suivent leur arrivée à Gramat, les chiens sont confiés à un dresseur selon la spécialité vers laquelle on les a orientés ; ils apprennent alors les bases de leur formation qu'ils perfectionneront avec leur futur maître de chien.

L'orientation est faite à partir de l'observation du chien : lorsqu'on présente un objet au chien (une balle par exemple) et qu'on le fait disparaître, si l'animal met immédiatement la truffe au sol pour le retrouver, il sera plutôt orienté vers la piste ;

de garde et patrouille n'est organisé dans les six mois qui suivent, aucun chien ne sera formé à cette spécialité, même si certains montrent des dispositions.

1- *Les chiens de piste et défense*

Ce sont les plus nombreux sur le terrain et ils sont polyvalents : ils doivent être formés au pistage, bien sûr, mais ils doivent aussi pouvoir défendre leur maître en toutes circonstances et ils sont donc dressés au mordant et à l'obéissance, comme nous l'avons vu précédemment.

Le pistage consiste à faire suivre la trace d'un individu par le chien grâce à la finesse de son odorat : le dressage consiste donc à obtenir du chien qu'il exerce son sens et sa mémoire olfactive sur l'odeur présentée, à l'exclusion de toute autre, jusqu'à la découverte de l'individu dont elle émane.

Au cours du débourrage, le chien est initié au pistage pour lui apprendre à se servir, sur commandement de son maître, de son odorat. Le dresseur le familiarise aux trois étapes de base : l'ordre donné de rechercher et le passage de la 'bricole' (harnais qui conditionne le chien au travail), l'exécution de l'ordre à savoir le pistage, et enfin la récompense. Celle-ci peut être de deux types : alimentaire (morceaux de viande dont les chiens sont très friands) ou, mieux, verbale et par des caresses ; cette dernière doit être exubérante pour que le chien comprenne bien le contentement de son maître.

Différentes méthodes peuvent être utilisées pour l'apprentissage du pistage et des morceaux de viande peuvent être semés, au début, le long de la piste pour en renforcer l'odeur. Les pistes de débourrage sont très simples : le chien travaille sur tracé de son dresseur, en ligne droite ; quand il sait mettre le nez au sol, une progression est effectuée : augmentation des distances et des délais, travail des angles, passage d'obstacles, etc. ; les difficultés seront croissantes lors de l'attribution du chien au jeune maître de chien, jusqu'à se rapprocher le plus possible des conditions du réel. Pour que l'apprentissage se fasse dans les meilleures conditions possibles, il faut que le travail reste pour le chien un jeu : il faut proscrire

les séances trop longues, toujours jouer avec le chien à l'issue d'un pistage réussi et ne jamais rester sur un échec. En fin de débourrage, c'est-à-dire au bout d'environ trois mois, le chien arrivé vierge doit être capable de pister une personne étrangère, sur une piste de 250 à 300 mètres avec un angle ouvert, un départ sur traces sans artifice, et un délai de 10 à 15 minutes.

2- *Les chiens d'avalanches*

Le débourrage des chiens d'avalanches est identique à celui des chiens de piste et défense ; en effet, ces chiens sont encore plus polyvalents que les précédents : utilisés comme chiens de piste et défense l'été, ils en reçoivent la formation, mais ils ont en plus une spécialité de recherche de personnes ensevelies dans les avalanches en hiver. Cette formation a lieu lors d'un stage organisé par le C.N.I.C.G. à Montgenèvre dans les Alpes (ou exceptionnellement dans les Pyrénées) qui dure deux semaines la première année puis une semaine l'année suivante.

3- *Les chiens de recherche*

Les chiens de recherche se répartissent en deux groupes : la recherche de stupéfiants et la recherche d'explosifs ; ils sont orientés vers cette spécialité en raison du grand intérêt qu'ils portent aux objets présentés lors des tests de sélection, à savoir balle et tube creux en plastique destiné à recevoir en son sein drogues ou tissus imprégnés d'explosifs.

Que l'on recherche drogue ou explosifs, le principe de base du dressage est identique et est fondé sur le jeu. Au cours du débourrage, on apprend au chien lors de phases de jeu à assimiler son jouet (le tube creux) à l'odeur qu'on veut lui faire rechercher par la suite (stupéfiants ou explosifs) puis il suffit de cacher le tube et de le lui faire chercher, ce qu'il fait avec enthousiasme, avide de retrouver son jouet. Il reste alors à lui apprendre à 'marquer' l'endroit où est caché le tube, c'est-à-dire indiquer à son maître de façon claire le lieu de cache, puis on remplace progressivement le tube par de la matière pure. Lorsque le chien trouve l'objet, il est

récompensé par une ‘zigounette’, morceau de toile de jute qui se substitue progressivement au tube pour la phase de jeu qui suit la recherche.

a) Recherche de stupéfiants

Il faut avant tout couper court à la rumeur selon laquelle les chiens de recherche de stupéfiants seraient drogués ; cette légende est probablement due à des législateurs ou des trafiquants qui espéraient sans doute que les associations de défense des animaux chercheraient à interdire cette formation. Si les chiens étaient drogués, ils devraient être en état de manque quand on a besoin d’eux : outre le fait que ce serait difficile à prévoir, travailler avec de tels animaux serait dangereux ; de plus, un chien drogué ne survivrait pas plus de six mois et la Gendarmerie serait obligée de s’approvisionner en grandes quantités auprès des trafiquants qu’elle combat, ce qui est complètement paradoxal.

Les chiens de recherche de stupéfiants formés aujourd’hui ont en fait la spécialité ‘recherche de stupéfiants et défense’ : ils reçoivent donc également une formation au mordant, comme les chiens de piste et défense. En ce qui concerne les stupéfiants, le chien apprend à marquer le lieu où est cachée la drogue en grattant le sol ou en hauteur, selon la cache ; le dresseur l’encourage, l’excite pour que le marquage soit le plus net possible, afin de ne pas passer à côté en opération.

Au cours du débourrage, le chien est ‘créancé’ à deux matières, le cannabis puis l’héroïne en toute fin de débourrage, c'est-à-dire qu'on lui apprend à reconnaître ces deux odeurs. Lors du stage de formation, son nouveau maître lui apprendra aussi à reconnaître la cocaïne et des drogues de synthèse ; le L.S.D. et l’ecstasy sont des drogues très difficiles à reconnaître car, drogues de synthèse, elles sont différentes d'un produit à l'autre. Des essais ont été réalisés pour essayer de créer les chiens au lactose, excipient commun à de nombreuses drogues de synthèse, mais il entre aussi dans la composition de la plupart des cachets et les chiens marquaient alors toutes les boîtes de médicaments.

Durant le débourrage, les produits sont cachés de mieux en mieux, de plus en plus haut et en quantité de plus en plus restreinte pour augmenter les difficultés ; les dresseurs ont reconstitué près de Gramat, dans une ancienne caserne désaffectée, un appartement témoin à partir de vieux meubles récupérés : les chiens sont donc familiarisés dès le débourrage aux endroits dans lesquels ils leur faudra, une fois sur le terrain, chercher la drogue. La récompense est représentée par la ‘zigounette’ et la phase de jeu qui suit la découverte de la drogue. On évite de donner comme récompense de la viande ou des friandises afin que le chien, lors d'une perquisition, ne se mette pas à marquer le réfrigérateur parce qu'il renferme un steak haché...

b) Recherche d'explosifs

L'apprentissage de la recherche d'explosifs est plus complexe et plus frustrante pour le chien car on doit obtenir de lui qu'il marque le lieu de cache sans gratter ni aboyer, à cause de la grande sensibilité aux vibrations de certains explosifs ; les systèmes de déclenchement sont nombreux : pression, relâchement de pression, traction, cellules photoélectriques, systèmes sonores. En aucun cas le chien ne doit donc entrer en contact avec l'explosif : il doit simplement s'asseoir ou se coucher devant l'endroit suspect, suivant la hauteur où se trouve la matière (si elle est au sol, il se couche, sinon il se met assis). Le dresseur y arrive progressivement en excitant le chien avant la recherche, puis en le calmant lorsqu'il a trouvé et en le faisant mettre peu à peu assis, sans toutefois le brusquer puisque la recherche doit rester un jeu. La phase d'excitation viendra après, avec la ‘zigounette’ que le dresseur fait semblant de sortir de la cache.

Le tube caché ne contient évidemment pas directement de la matière explosive mais des linges ayant été en contact avec ; progressivement, le tube caché est remplacé par de la matière pure. Au cours du débourrage, le chien est créancé aux trois matières explosives de base : le plastic, la dynamite et la tolite ; en stage de formation, il apprendra à reconnaître une vingtaine de matières différentes.



A l'achat, le chien ne sait rien faire, ou presque ; lors de l'attribution au maître, à l'issue du débourrage, plus de la moitié du travail a déjà été accompli : l'animal

pourra dès lors aider son nouveau partenaire dans sa formation de maître de chien, tout en continuant à apprendre lui-même.

III FORMATION DU COUPLE MAITRE / CHIEN

Contrairement à d'autres administrations au sein desquelles les chiens peuvent avoir plusieurs maîtres ou les maîtres plusieurs chiens, la Gendarmerie fonctionne sur la base du couple maître de chien / chien : chaque chien n'a qu'un maître et réciproquement, et le chien travaille avec son maître durant toute sa carrière (sauf événement exceptionnel de type dissolution de l'équipe, maladie ou décès) d'où l'importance du 'mariage' initial.

A) Recrutement du maître

Les candidats sont choisis parmi les sous-officiers de la Gendarmerie départementale ou de la gendarmerie mobile âgés de moins de trente-cinq ans ; la qualification 'maître de chien' n'étant qu'une technicité et non pas une spécialité, le gendarme maître de chien est avant tout gendarme. Pour cette raison, afin d'éviter que l'entrée en Gendarmerie ne soit uniquement motivée par l'attrait du travail au sein de l'équipe cynophile (passion du chien ou recherche d'une forme d'indépendance dans le travail quotidien), le gendarme non gradé placé en unité classique devra attendre plusieurs années (au moins quatre) pour pouvoir faire acte de candidature lors de la vacance ou de la création d'un poste. Il doit bien entendu être volontaire et sa candidature doit avoir été recommandée et approuvée par ses supérieurs qui ont pu apprécier ses dispositions ; il s'engage à rester au moins cinq ans dans la technicité.

Comme le dit Von Stephanitz, père de la race Berger allemand, « l'ensemble de la question du chien de service n'est pas seulement une question de chien, mais autant, sinon plus, une question de maître. » [Lt. Col. BRISCADIEU 2)]. Le futur maître de chien doit donc présenter de nombreuses qualités pour espérer faire un bon maître. Il doit avant tout être en bonne condition physique car son chien sera rapide, résistant et ne sera rebuté par aucun obstacle ; il devra d'ailleurs passer un test d'endurance durant sa formation à Gramat au cours duquel il devra courir 10 km en moins d'une heure en terrain accidenté ; il doit aussi satisfaire à une visite

médicale d'aptitude aux efforts physiques prolongés. Il lui faut ensuite aimer les chiens et être prêt à s'occuper de celui qu'on lui attribuera toute sa carrière : il ne lui appartiendra pas, mais ce sera à lui de le nourrir, de le soigner, de le panser, en résumé de le maintenir en bon état et de former avec lui une équipe unie. Il doit également être un bon enquêteur : il sera chargé de coordonner les éléments fournis par le chien au cours d'une opération, et c'est à lui que bien souvent revient la responsabilité de l'échec d'une enquête. Le bon maître de chien possède une autorité ferme et tranquille, un caractère sociable et un sens psychologique développé : aucun chien ne supportera en effet longtemps un maître tyrannique, versatile ou coléreux. Enfin, il doit être doté d'un sens aigu de l'observation qui lui permettra d'interpréter au premier coup d'œil les réactions de son animal, en évitant tout anthropomorphisme, ainsi que d'un bon sens pédagogique qui l'amènera à bien diriger son chien.

Pour les maîtres de chien d'avalanche, la sélection est encore plus poussée : le candidat doit connaître la technique et savoir utiliser parfaitement les skis tous terrains, il doit posséder une connaissance étendue de la neige et de la formation des avalanches, une formation complète sur l'organisation des secours en montagne, une connaissance exacte du lieu d'affectation, il doit être capable de lire sans se tromper une carte topographique et avoir l'habitude des vols en hélicoptère [DE FOUCAULD 5]).

B) Attribution du chien

Pour que le travail de l'équipe cynophile soit efficace le plus rapidement possible, il faut que le caractère du maître et celui de son chien soient les plus proches possibles : il s'agit de trouver le chien qui conviendra le mieux au maître ou inversement, et il ne faut pas se tromper, sous peine de prendre un retard préjudiciable au vu de la durée limitée de la formation. Il est évident que, chaque stage formant 30 à 35 stagiaires et le nombre de chiens étant de 40 à 45, il est impossible de former systématiquement des couples parfaits, mais la réussite de l'équipe formée dépend de la justesse de cet appariement. A cette fin, au terme du débourrage, les instructeurs se réunissent et affectent à chaque chien un numéro

entre 1 et 5 qui correspond à son caractère ; ce classement résulte de l'observation du comportement du chien vis à vis de l'homme et de ses congénères (observation au box, face à des inconnus, comportement avec les autres chiens en extérieur). Les chiens classés 1 sont très vifs, les 2 ont un fort caractère, les 3 sont calmes et particulièrement équilibrés, les 4 sont lymphatiques et les 5 instables ; les chiens 4 et 5 ont déjà dû être éliminés au cours du délai de rétrocession. Pour affiner le classement, les dresseurs ajoutent un exposant : exemple : un chien classé 1² est un chien très vif qui parfois montre un fort caractère (cf. Annexe 4 ‘Notation des chiens’).

Il convient ensuite d'étudier les futurs maîtres ; les instructeurs ont certes accès à leurs notations annuelles de service, mais celles-ci ne font qu'effleurer leur personnalité, ce qui est loin d'être suffisant si l'on veut réussir le ‘mariage’ parfait. C'est pourquoi dès le premier jour, l'ensemble des futurs maîtres de chien est soumis à un test de caractérologie (cf. Annexe 5 ‘Analyse caractériologique’) afin de cerner leur tempérament et leur caractère à travers 50 questions simples auxquelles ils doivent répondre spontanément et le plus honnêtement possible ; la réussite de l'appariement dépend de cette honnêteté. Après correction du test, les instructeurs font passer un entretien aux futurs maîtres afin de mieux les connaître, de vérifier la pertinence du test et de déterminer avec précision leurs atouts et leurs handicaps. Au cours de l'entretien, le maître peut préciser s'il a une préférence pour une race (Berger allemand ou Malinois) ou un type de chien plutôt qu'un autre et on essaiera, lors de l'attribution des chiens, de satisfaire ses exigences, dans la mesure du possible : en effet, on cherche à obtenir un ‘déclic’ positif dès la rencontre du maître avec son chien pour faciliter la cohésion de l'équipe ; si un gendarme désirait un petit Malinois et se retrouve avec un gros Berger allemand, il sera déçu et risque alors de ralentir la formation de l'équipe en y mettant de la mauvaise volonté, même si c'est ce chien qui lui conviendrait le mieux.

A l'issue des tests et des entretiens, les instructeurs décident ensemble de l'attribution des chiens par comparaison des profils des chiens et des maîtres. Lors des premières mises en contact, il arrive parfois que l'on trouve le choix inadéquat : on procède alors à un échange, mais ces erreurs restent rares. L'étape de ‘familiarisation’ peut alors commencer.

C) Formation de l'équipe cynophile

1- *La familiarisation*

Le travail effectif de dressage ne peut vraiment commencer que quand l'équipe est solidement unifiée, c'est-à-dire quand le chien a adopté son nouveau maître, ce qui est plus ou moins long selon les chiens. La familiarisation représente l'ensemble des moyens mis en oeuvre pour réaliser une union basée sur l'affection et la confiance entre le maître et son chien ; le but est de se faire reconnaître et adopter.

Les quatre principes de base sont les suivants :

- * observer le comportement du chien, ses attitudes et ses réactions afin de mieux étudier son caractère ;
- * se faire reconnaître par le chien (odeur, timbre de la voix et gestuelle) et éviter les gestes brusques ;
- * conquérir le chien : tout ce qui vient du maître est bon, des étrangers est mal ;
- * s'occuper de son chien : lui parler, le caresser, le nourrir et le soigner.

C'est donc une période indispensable pour créer le lien entre le gendarme et son chien, pour former une équipe complice dans le dressage et donc dans le travail. Il est important de remarquer que la majorité des échecs en matière de dressage provient d'une familiarisation insuffisante.

Une fois que le nom du chien est donné à chaque gendarme, la rencontre a lieu. Le premier contact se fait à travers les barreaux par la parole, puis par la distribution de morceaux de viande ; c'est une période délicate de la formation de l'équipe pendant laquelle les risques d'accidents sont particulièrement importants. Le jour même, la première promenade est faite, soit en entrant dans le chenil, soit en attrapant le chien à la sortie ; les chiens causent rarement de problèmes à cet instant puisque, n'ayant pas été sortis pendant une semaine, ils considèrent leur nouveau maître comme le libérateur. La familiarisation dure de deux à trois semaines ; au

cours de marches, de soins, de pansages, de moments de détentes, de jeux et de la distribution des repas, le maître se fera connaître de son animal et fera également connaissance avec ce dernier. Peu de problèmes surviennent durant cette période, le maître ne faisant preuve que de peu d'autorité et le chien étant trop content que l'on s'occupe de lui toute la journée.

Le gendarme stagiaire en profite également pour lui faire accomplir des exercices simples d'assouplissement (suite au pied, rappel, obéissance) afin de développer la confiance du chien et d'augmenter la cohésion de l'équipe par l'habitude du travail en commun. Le nouveau maître prend alors peu à peu la place du dresseur que le chien considérait comme son maître : on estime l'objectif réussi lorsqu'au bout des trois mois de stage, le chien ne fait plus cas du dresseur et parfois même lui montre les dents.

2- Le stage de formation

a) Formation théorique

Le stage de formation des maîtres de chien de la Gendarmerie dure treize semaines pendant lesquelles les gendarmes vont recevoir une formation théorique et pratique. La formation théorique est dispensée par les instructeurs pour les cours portant sur les spécialités et par l'officier vétérinaire du Centre pour les cours sanitaires ; elle porte sur le chien (mesures de sécurité, historique, morphologie et standard, anatomie, physiologie, psychologie, hygiène, alimentation, principales maladies et principes de dressage) et sur son emploi en unité (spécialités, gestion administrative des équipes, chiens dangereux). Le but n'est pas de former des spécialistes mais des maîtres responsables, sachant veiller à l'entretien de leur chien et capables de prendre les bonnes décisions en cas d'urgence. Le maître va aussi découvrir le mécanisme des odeurs et le secret du pistage, sans parler des subtilités administratives auxquelles il devra faire face. Ces cours sont dispensés chaque jour sauf les mercredis et les vendredis ; tous

La prolifération des chiens dits ‘dangereux’ a amené le C.N.I.C.G., alerté par les unités territoriales et la D.G.G.N., à mettre en place un module pour faire face à ce nouveau problème. Depuis 1998, une formation est dispensée aux stagiaires, ainsi qu’aux officiers cynophiles des états majors et aux maîtres de chien en unité ; ce module comprend un enseignement théorique et une phase pratique expliquant les conduites à tenir face à un chien lors d'une intervention, programmée ou non. Le points importants à retenir sas cnteruiv

fausses pistes, changement de milieux, brouillage des pistes au départ), créancement à de nouvelles matières pour les chiens de Recherche. Quelle que soit la spécialité, on cherche à se rapprocher au maximum des conditions du réel.

En milieu de stage, les équipes cynophiles passent un test de contrôle des acquis (cf. Annexe 6 ‘Fiche technique contrôle Recherche d’Explosifs’ et Annexe 7 ‘Premier contrôle Piste’) ; en cas d’échec, l’équipe est dissoute et le gendarme est renvoyé en unité où il ne pourra plus jamais postuler au poste de maître de chien, mais ce cas de figure est, heureusement, assez rare. En toute fin de stage, les équipes passent un nouveau contrôle pour évaluer leur niveau dans les domaines de l’obéissance (tous), du mordant (tous sauf les chiens de recherche d’explosifs), et du flair (pistage ou recherche) ; la moyenne des notes obtenues sanctionne les résultats enregistrés dans le dressage du chien, la valeur et le potentiel d’efficacité de l’équipe (cf. Annexe 8 ‘Examen fin de stage’). Une note inférieure à 5 sur 20 aux épreuves de recherche est éliminatoire ; une fois notées, les équipes sont autorisées à partir en unité où elles devront faire leurs preuves et entretenir leur niveau par des exercices quotidiens (le gendarme maître de chien dispose de quatre heures par jour pour s’occuper de son chien).

3- *Le stage de recyclage*

Au vu de résultats médiocres de l’équipe sur le terrain, le commandement de Légion peut lui imposer de retourner à Gramat pour suivre un stage de recyclage d’une durée d’un mois ; ce stage peut aussi être demandé par les instructeurs de Gramat qui désirent revoir l’équipe ou par le maître de chien lui-même qui souhaite combler des lacunes. Les jeunes maîtres qui se voient confier un chien pour la première fois reviennent presque systématiquement en recyclage un ou deux ans après leur stage de formation pour que les instructeurs puissent juger de leur évolution. Le stage de recyclage commence par une série de tests (obéissance, mordant, flair) du niveau de difficulté de celui proposé à la fin du stage de formation : en comparant les résultats, les instructeurs voient si l’équipe a progressé, stagné ou même régressé. Le test d’obéissance est particulièrement significatif : même si le chien n’est pas très doué ou n’a pas un flair exceptionnel, ou si le maître a eu peu

d'occasions de sortir en opérations ou de s'entraîner avec l'homme d'attaque, un maître de chien conscientieux qui a travaillé régulièrement et sérieusement doit réussir à se faire obéir de façon immédiate et précise par son chien ; c'est la preuve de sa motivation et de son sérieux. La suite du stage de recyclage vise à corriger les défauts de l'équipe, à compléter les lacunes et si nécessaire à renforcer le couple. Si malgré plusieurs recyclages, l'équipe ne donne toujours pas satisfaction sur le terrain, les instructeurs de Gramat peuvent réaliser un contrôle technique surprise du maître en unité ; si les résultats sont insuffisants, l'équipe est dissoute : le chien est alors soit réformé soit renvoyé à Gramat pour attendre un nouveau maître ; le maître retourne dans les rangs comme simple gendarme, à jamais sans chien.



Les gendarmes maîtres de chien et leur compagnon, tous deux sélectionnés rigoureusement, reçoivent donc au C.N.I.C.G. de Gramat une formation commune complète qui leur donne des bases de travail solides pour être efficaces sur le terrain. Cette formation est vaine si elle n'est pas entretenue en unité par un travail régulier ; c'est seulement à cette condition que les chiens seront utiles dans toutes les spécialités.

... MAIS DES ROLES TRES DIVERS AU FINAL

Alors que dans la plupart des autres administrations, les chiens ne sont utilisés que pour un seul type de travail, les chiens de Gendarmerie ont toujours été relativement polyvalents ; l'exemple le plus démonstratif est le chien d'avalanches formé à la fois à la recherche de victimes ensevelies dans la neige, au pistage (c'est-à-dire à la recherche de malfaiteurs ou de personnes disparues) et à la défense (d'où l'apprentissage du mordant). Toutefois, de plus en plus la Gendarmerie cherche à spécialiser ses chiens afin de les rendre plus performants dans un domaine bien particulier ; en effet, si la formation de base est commune, nous allons voir que les spécialités sont très différentes.

I LE CHIEN DE PISTE ET DEFENSE

C'est la spécialité la plus ancienne et la mieux représentée : 175 équipes sont en service actuellement en France. Outre la spécialité de pistage qui ne représente que deux à trois interventions par mois en moyenne, ces chiens participent à de nombreux services de voie publique (surveillance générale, réduction de forcenés, perquisitions, contrôles d'établissements recevant du public, neutralisation de chiens dangereux, transfères ou encore investissements de camps occupées par des minorités ethniques non sédentarisées). Les opérations de pistage consistent pour 80% à rechercher des personnes disparues, et 20% sont des opérations de police judiciaire. Cette spécialité est particulièrement difficile du fait de l'intervention de nombreux facteurs extérieurs, et les résultats sont positifs dans seulement 35% des cas en moyenne.

A) Formation

En plus des qualités nécessaires au recrutement de tout chien de Gendarmerie (caractère équilibré, courage, agressivité maîtrisée, dynamisme), le chien de Piste et Défense doit posséder des atouts supplémentaires : il doit être endurant car une piste peut durer plusieurs heures, sur un terrain accidenté et sous un soleil de plomb ; il doit montrer de l'intérêt pour l'objet qu'il doit retrouver pour rendre possible son apprentissage ; en tant que chien de défense, il ne doit pas craindre le bruit des armes à feu, faire preuve de ténacité pendant les séances de mordant, posséder des réflexes rapides et avoir l'ouïe fine : un chien entraîné détecte à coup sûr, à une distance de cent mètres sous un angle de 0 à 90°, un individu quelconque progressant vers lui. Enfin, et c'est le point le plus important, il doit posséder un sens olfactif très développé, c'est-à-dire une grande acuité olfactive pour les odeurs organiques surtout (émises par un être vivant) et une faculté discriminatoire importante : il doit pouvoir analyser les odeurs laissées par différentes personnes puis reconnaître celle qu'on lui demande de rechercher et ne plus se concentrer que sur cette odeur ; il lui faut aussi analyser les variations d'intensité d'une même odeur suivant le milieu ou la durée du dépôt et garder cette odeur en mémoire parfois plusieurs heures.

Le chien acquiert ce savoir-faire au cours de sa formation ; il commence par des pistes très simples d'une dizaine de mètres sur un milieu homogène (prairie), puis les difficultés sont augmentées progressivement : angulation de la piste, changement de milieu (passage de routes, de buissons), brouillage des pistes (passage de faux pisteurs, le chien doit conserver la piste du début et ne pas se laisser perturber) jusqu'à arriver le plus près possible des conditions du réel. Les pistes sont semées d'objets personnels, les 'O.P.', sensés avoir été abandonnés par la personne recherchée (canne d'une grand-mère qui s'est perdue, veste d'un malfaiteur ayant pris la fuite) et le chien apprend à les marquer, c'est-à-dire à manifester leur présence à son maître en s'asseyant ou en se couchant à côté. Ces objets peuvent avoir une importance capitale dans la réalité : ils permettent d'abord de confirmer que le chien est sur la bonne piste et peuvent ensuite servir d'indices en cas de délit ou de crime ; le chien ne doit alors pas les prendre en gueule pour ne pas effacer les éventuelles empreintes. Le maître peut aussi les utiliser pour relancer

le chien s'il semble avoir perdu la piste. Le marquage des O.P. est difficile à obtenir du chien, mais c'est important : cela permet au maître de ne pas passer à côté, même de nuit, et c'est aussi l'occasion pour le chien de se reposer deux minutes, pause bienvenue au cours d'un pistage éprouvant physiquement.

Parallèlement, le maître apprend à 'lire' son chien, c'est-à-dire à comprendre par un seul coup d'oeil si son chien est sur la piste ou s'il l'a perdue et s'il est nécessaire de revenir en arrière ou de le relancer avec un O.P. précédemment découvert. Former un chien au pistage est très long et très laborieux mais il est facile de le démotiver, il suffit de quelques maladresses du maître : si le chien est sur la bonne piste et que son maître, croyant qu'il se trompe, le dispute ou lui fait chercher ailleurs, le chien n'y comprendra plus rien et refusera de travailler par la suite... Pour chaque piste réussie, chaque O.P. trouvé, le maître doit chaleureusement féliciter son chien et manifester sa joie, ce qui représente la récompense puisque le chien, rappelons-le, travaille pour faire plaisir à son maître ; le gendarme ne doit donc pas craindre de se montrer trop expansif : il n'en fera jamais assez pour son chien.

Le maître apprend aussi, durant sa formation, à mener une enquête, à interroger les témoins et à tout faire pour faciliter le travail de son chien ; le point de départ de la piste est fondamental et c'est au maître de découvrir les indices qui vont servir à son chien ou de décider du point de départ, le plus loin des zones brouillées de préférence ; c'est à lui de prendre la décision d'arrêter le pistage si son chien lui semble trop fatigué ou de décider de l'horaire idéal pour reprendre la piste. Sa responsabilité dans l'enquête est énorme : si le chien, par manque d'entraînement, prend par exemple une fausse piste et entraîne tous les enquêteurs vers la gauche, alors que le petit garçon recherché est entrain de se noyer quelques dizaines de mètres plus loin sur la droite, tout le monde le rendra responsable. Le maître doit aussi apprendre à gérer le stress de l'enquête : il ne doit pas se laisser déconcentrer par l'angoisse de la famille du disparu ou la peur à l'idée de se lancer à la recherche d'un dangereux malfaiteur : il risquerait de perturber le travail de son chien qui ressent toute modification dans le comportement de son maître. C'est la raison pour laquelle le dressage d'entretien doit se faire le plus près possible des conditions du réel afin que le chien ne soit pas déstabilisé lors de son arrivée sur une enquête.

A la fin du stage de formation, l'équipe cynophile est testée par un contrôle reconstituant un scénario : il peut s'agir d'une disparition d'enfant, d'un vol avec effraction ou encore d'une voiture volée abandonnée par le malfaiteur en fuite ; c'est alors au maître de se débrouiller, d'enquêter et de lancer son chien sur la piste. Les instructeurs notent la qualité de son travail d'enquêteur, la façon dont il conduit son chien, le travail du chien, notamment son attitude face aux O.P. et aux difficultés de la piste, et la découverte du disparu.

B) Conditions de travail

1- Causes de réussite ou d'échec

Le pistage consiste à faire retrouver un individu par le chien grâce à la finesse de son odorat, mais de nombreux facteurs entrent en jeu. L'odeur de la piste est en effet constituée d'un ensemble de composés : les odeurs spécifiques de l'individu recherché, les cassures de terrain (plantes piétinée, bactéries du sol remontées à la surface par retournement du terrain), le milieu (bois, prairie, cultures, goudron) et les conditions atmosphériques. La qualité du pistage dépend alors de la faculté du chien à intégrer ces divers renseignements d'origine sensorielle et de sa perception olfactive, mais la réussite de l'opération ne dépend pas uniquement des qualités propres du chien.

a) Rapidité d'intervention

La principale cause d'échec est l'heure tardive à laquelle l'équipe cynophile est appelée : le chien n'est pas prévu pour pallier l'échec d'une enquête mais pour orienter et surtout activer le déroulement normal de l'enquête dès son début ; si l'entrée en scène du chien ne gêne en rien le déroulement normal de l'enquête (audition des témoins, état des lieux), les opérations préalables des enquêteurs, elles, handicapent le travail du chien. Tout d'abord, plus la piste est chaude, plus les chances de succès augmentent : les odeurs s'évanouissent en fonction du temps écoulé du fait de la perturbation de l'atmosphère et de la superposition d'autres odeurs ; le délai le plus favorable est dans les six premières heures qui suivent la

disparition ou le délit ; entre 6 et 12 heures, la réussite dépend des autres éléments (météorologie, travail des enquêteurs) ; entre 12 et 24 heures, les autres éléments doivent être très favorables pour que l'enquête aboutisse ; après 24 heures, la réussite est exceptionnelle [Cap. LACAZE 16)]. Le public doit donc être informé de l'importance de la précocité d'appel de la Gendarmerie et doit renoncer à des investigations faites à la hâte, sans méthode ni précautions. La Gendarmerie doit, quant à elle, faire appel le plus rapidement possible à l'équipe cynophile de Piste et Défense la plus proche et mettre tous les moyens en oeuvre pour transporter le chien le plus rapidement possible sur les lieux (recours à l'hélicoptère si nécessaire). Le chien doit être parmi les premiers à fouler les lieux de l'enquête et non pas le dernier, une fois que toutes les pistes sont brouillées : on doit l'employer immédiatement ou pas du tout.

Les odeurs perçues par le chien sont de deux types : les odeurs spécifiques provenant du corps humain et les odeurs artificielles. Les odeurs spécifiques recouvrent les sécrétions corporelles ou cutanées, composées essentiellement de la sueur qui conditionne l'odeur corporelle d'un individu (combinaison chimique variable d'une personne à l'autre à partir des mêmes constituants de base) et des déperditions du corps humain : peau (perte de cinquante mille particules par minute, surtout au niveau des aisselles, de l'aine et de la voûte plantaire), eau, poils et cheveux. L'intensité de ces sécrétions est influencée par différents facteurs : le sexe (un chien pistera mieux sur une femme, surtout au moment de ses règles), la quantité de bactéries présentes (l'odeur corporelle forte est due à la dégradation de la sueur par des bactéries présentes surtout sur le visage, les aisselles, l'aine, la sole plantaire et entre les orteils), l'alimentation, les maladies (prise de médicaments, diabète), et les variations ethniques : les types orientaux ont peu de glandes sudoripares et dégagent donc une odeur faible, contrairement aux types négroïdes dont les pores sont très dilatés ; c'est cette dernière remarque qui explique que les chiens américains étaient dressés à attaquer les Japonais pendant la guerre du Pacifique. L'hérédité semble également jouer un rôle puisque le chien aura du mal à discriminer de vrais jumeaux.

Les odeurs artificielles regroupent les cosmétiques (parfums et produits de beauté), les vêtements et les chaussures. En été, les vêtements aérés laissent bien diffuser les odeurs, ce qui est favorable au pistage, tout comme les habits en caoutchouc ou les tissus synthétiques qui provoquent une sudation importante et donc des odeurs marquées. Il faut également ajouter les odeurs animales (vêtements en cuir) et domestiques (tabac).

b) Météorologie [Cap. JEAN 14)]

Deux autres éléments importants sont la météorologie et l'horaire d'intervention. La température influence le pistage : un temps froid empêche dans une certaine mesure la diffusion des molécules odorantes, concentrant l'odeur sur la piste ; au contraire, des températures élevées provoquent une augmentation de la vitesse de diffusion de ces mêmes odeurs, dévalorisant ainsi la piste. De plus, un temps chaud et sec entraîne un dessèchement de la muqueuse nasale et une diminution de la résistance à la fatigue du chien. Le vent intervient également : il fait dévier la piste, dessèche la muqueuse nasale et provoque une diffusion importante des molécules ; selon sa direction, il peut aussi concentrer les odeurs. L'hygrométrie et les précipitations sont les derniers facteurs météorologiques qui interviennent : une faible humidité (pluie fine, brouillard, rosée), du givre ou de légères chutes de neige sont des éléments favorables car ils conservent la piste ; à contrario, de fortes précipitations (pluies violentes, orages ou forte neige) lavent ou masquent la piste : elles agissent sur l'acuité olfactive du chien par dépôt de gouttelettes ou de flocons de neige inhalés à la surface de la muqueuse olfactive, ce qui rend le pistage très difficile ; le pistage peut aussi être perturbé par un temps orageux à cause des champs électromagnétiques, tout comme par l'approche de lignes à haute tension. Le moment des précipitations a évidemment son importance : elles n'ont pas de caractère néfaste si elles ont lieu avant le traçage, des traces sur la neige étant même très intéressantes pour les enquêteurs.

Pour ce qui est du moment d'intervention, les meilleures conditions possibles sont un pistage de nuit ou à l'aube, la rosée étant un élément favorable.

c) Terrain et piste

Les terrains durs et secs sont défavorables : ils donnent une piste de mauvaise qualité où l'odeur persiste peu et 'ne colle pas au sol', contrairement aux sols meubles et humides (prairies, sous-bois) qui provoquent une bonne conservation des effluves, même après une journée. Les terrains labourés sont intermédiaires : par temps couvert et humide ou avec la rosée du matin ils sont très favorables, mais par temps chaud et sec, ce sont des sols durs et secs. L'utilisation d'engrais (azotés ou fumiers) perturbe la piste par des odeurs parasites non négligeables.

Les facteurs propres à la piste ont également leur importance : une piste longue, par exemple, ne peut donner de résultat que si l'odeur de référence est suffisamment bonne et non manipulée. Le départ de piste est donc primordial pour la réussite de l'enquête et c'est au maître de trouver les indices les plus susceptibles de mettre le chien sur la piste. Les indices les plus favorables sont les objets ayant appartenu au recherché : chaussettes ou chaussures, sous-vêtements, chapeau, tout élément porté le plus récemment possible (et non pas sortant de la machine à laver comme le propose souvent la famille !) : l'odeur y est très forte et ce sont des objets faciles à transporter pour relancer le chien. On peut ensuite mettre à profit des traces (pneus, pas, marques d'escalade, de foulage d'un corps) : leur valeur est bonne si les délais d'intervention sont courts ; une seule trace de pas est estimée être en dessous du seuil d'excitation de l'organe olfactif du chien, mais en suivant la piste, les quantités minimes d'odeur corporelle s'additionnent à chaque instant et le chien peut alors identifier l'odeur individuelle du traceur. La présomption peut donner également de bons résultats : il s'agit d'un pistage libre sur zone sans indice mais où l'on peut supposer que le recherché est passé ou a stationné. Les indices les plus sujets à caution sont les objets manipulés par le recherché : il convient de les rejeter s'ils sont susceptibles de conserver d'autres odeurs risquant d'induire en erreur le chien (portefeuille volé par exemple), mais on peut les utiliser s'il s'agit d'objets non manipulés depuis longtemps par quelqu'un d'autre (vieille échelle peu utilisée), s'ils sont retrouvés loin des lieux brouillés ou si le chien laissé libre après un contact avec ses objets marque nettement les points de passage connus du recherché [Cap. JEAN 14]).

d) Etat de l'animal

L'état du chien est primordial pour la réussite du pistage : un chien ne travaille correctement que s'il est en bonne santé et s'il n'est pas trop fatigué. En effet, le pistage demande une dépense d'énergie très grande ainsi qu'une concentration intense : le chien doit être en parfaite condition physique et l'efficacité de son travail sera nulle s'il est fatigué ou lassé psychologiquement. Un entraînement régulier et progressif retarde l'apparition de la fatigue et augmente les qualités de pistage, tout comme une alimentation équilibrée et suffisamment énergétique ; en effet, une ration carencée peut provoquer une altération de l'odorat et un retentissement sur l'état général du chien. La digestion étant néfaste au travail, les repas seront tardifs ou distribués en plusieurs fois.

2- *Déroulement de l'enquête*

Afin de mettre le chien dans les meilleures conditions possibles pour travailler et lui éviter d'arriver fatigué, le transport doit être le plus rapide et le plus confortable possible. Juste avant d'arriver, le maître s'arrête et laisse quelques minutes de liberté au chien pour qu'il se détende et fasse ses besoins hygiéniques : il pourra ainsi se mettre au travail dès son arrivée sur les lieux de l'enquête. Une fois sur place, le maître de chien, gendarme avant tout, se renseigne sur les éléments de l'enquête afin de faciliter le travail de son chien : il analyse le terrain, recherche les éventuelles traces laissées par le malfaiteur ou la personne disparue, fait procéder à la fouille de la maison et interroge lui-même les témoins (il arrive parfois que l'équipe cynophile revienne bredouille et épuisée après plusieurs heures de pistage à la recherche d'une personne âgée, pour retrouver le 'disparu' tranquillement attablé... : il s'était enfermé dans une chambre après une promenade dans le alentours !). Une fois les éléments de l'enquête rassemblés, le maître passe la bricole et la longe à son chien, ce qui le conditionne au travail, et ils font ensemble une reconnaissance des lieux ; il lui présente ensuite le départ de piste avec les éventuels indices et le chien se met au travail.

Le maître ne s'occupe dès lors que de son chien : il doit réclamer une escorte s'il est sur la piste d'un malfaiteur potentiellement dangereux et porter un gilet de protection ; de plus en plus les malfaiteurs n'hésitent pas à s'en prendre aux chiens (coups de barres de fer, marteaux) et il faut pouvoir le protéger lui aussi. L'équipe est suivie par d'autres gendarmes qui marquent les passages sûrs et les endroits de découverte des indices qu'ils recueillent si nécessaire (possibilité de récupérer des empreintes digitales ou des fibres) ; le maître de chien évite de laisser se prolonger les temps d'hésitation du chien et préfère revenir à un point antérieur présumé sûr, voire au point initial, et il peut utiliser à nouveau les indices pour relancer le chien. Il doit faire une confiance absolue au chien, même contre toute apparence ou témoignage. Les autres enquêteurs font leur travail habituel, en dehors des lieux de départ du chien ; un témoignage recueilli, même loin des lieux, peut parfois s'avérer fort utile et éventuellement permettre le transport du chien à un endroit où le recherché a été signalé, ce qui représente un gain de temps et d'énergie. De même, le départ de piste peut se trouver loin du point de départ réel du recherché si un témoin l'a aperçu. En fin de piste, le maître récompense son chien ; en cas d'échec (fuite en voiture, pistage trop difficile), pour ne pas le laisser sur un échec, le maître procède à un pistage très simple et félicite son chien.

C) Vie en unité

1- *Dressage d'entretien* [DELECHELLE 4]

Un chien moyen de Piste et Défense, réformé à 9 ans, réalise en moyenne 710 services dans sa carrière : il effectue 160 recherches de personnes, participe à l'arrestation de 95 malfaiteurs dans le cadre d'enquêtes judiciaires et prend part à de multiples opérations de relations publiques. Pour qu'il soit le plus efficace possible, il doit être entraîné quotidiennement par son maître, de façon raisonnée, et on doit faire appel à lui régulièrement mais pas trop souvent non plus : un chien jamais employé manquera cruellement d'entraînement mais un chien trop souvent mis à contribution aura l'impression de sortir en promenade...

Afin de parfaire le dressage initial et de ne pas perdre l'habitude du travail, le maître de chien réalise donc un dressage d'entretien, officiellement réglementé par l'instruction n°58995 GEND/TA du 07 décembre 1950 :

- ◆ article 2 (chapitre V) : « Quiconque a fait du dressage n'ignore pas les précautions à prendre pour éviter la perte rapide du fruit d'un travail de longue haleine. » ;
- ◆ article 4 (chapitre V) : « Responsable de l'aptitude au travail de l'animal qui lui est confié, le maître maintient par des exercices réguliers et quotidiens le dressage initial du chien et vise à perfectionner son instruction dans le cadre des prescriptions réglementaires. » ;
- ◆ liste II ‘Dispositions préliminaires’ : « Le dressage d'entretien est un travail délicat au cours duquel une erreur grossière, toujours possible, risque de transformer rapidement un chien initialement dressé en un animal désormais inutilisable. Aussi, une grande prudence s'impose au personnel chargé de ce dressage qui doit au surplus faire preuve de minutie et de patience et s'interdire de se livrer à toute innovation dans ce domaine. »

Le chien de Gendarmerie doit être un sportif résistant, rapide et endurant ; pour garder un sportif opérationnel, il faut l'entraîner, bien sûr, mais si le but du dressage d'entretien est d'améliorer et de développer les capacités physiques du chien, il faut être prudent et ne pas dépasser les capacités individuelles de son chien. L'entraînement doit donc être adapté et approprié à chaque animal : tandis qu'un chien calme sera plutôt endurant, c'est-à-dire capable d'efforts d'intensité modérée mais de longue durée, un ‘nerveux’ sera plutôt résistant, c'est-à-dire capable d'efforts d'intensité et de durée moyenne. Il faut aussi tenir compte de l'âge du chien et subordonner l'exercice à la fonction physique la moins performante : il est stupide de faire courir un chien sur un sol dur et en pente s'il souffre de tendinite !

L'entraînement doit être graduel : ce n'est que progressivement que l'on améliore les capacités de son chien. Il convient donc de passer par un stade préparatoire qui vise à améliorer progressivement les capacités respiratoires et cardio-vasculaires du chien, puis par un stade de développement qui vise à développer la résistance et l'endurance. Enfin, l'entraînement doit être équilibré afin d'obtenir des chiens sportifs, harmonieux et suffisamment endurants, résistants et rapides. Un entraînement mal conduit risque de provoquer des problèmes musculo-

tendineux ou articulaires, et de lasser le chien qui refusera alors de travailler, même en opération.

Exemples d'exercices :

- ⇒ *endurance* : longues marches sur terrains de dénivellation variable, natation en saison chaude (effort plus intense en eaux douces), footing à petite vitesse (6-10km/h) ;
- ⇒ *résistance* : courses en côtes ou sur sol meuble (sable) sur 100m, courses fractionnées avec récupération totale avant de repartir, sauts en longueur et en hauteur pour améliorer la coordination et la souplesse du chien (veiller à ne pas faire travailler un chien avant l'âge de 10 mois);
- ⇒ *vitesse* : sprint au galop sur 20 ou 30m, épreuve de mordant en attaque.

Pour ce qui est de la spécialité, il est recommandé de faire pister le chien deux fois par semaine en moyenne et de l'entraîner à l'attaque une fois par semaine ; les autres jours, il convient de parfaire l'éducation par des exercices d'obéissance. Les exercices de pistage doivent se faire dans des conditions les plus proches possibles du réel : il ne faut pas faire tracer les pistes toujours par la même personne mais il faut mettre à contribution les femmes et les enfants habitant dans la caserne ; lorsque le maître vient chercher son chien pour pister, il doit tenter de le mettre dans les mêmes conditions de stress que celles vécues en opération et il doit s'entraîner dans des lieux toujours différents. Chaque unité possédant une équipe cynophile est dotée d'un chenil constitué d'un box d'au moins quatre mètres sur trois, d'une courette, d'un système d'évacuation des eaux usées et d'un local de stockage des aliments. En l'absence du maître (permissions ou maladies), l'entretien du chien est confié à un suppléant.

2- Déconditionnement

Durant sa formation, le chien est confronté à différentes situations qui lui forgent des réflexes dits conditionnés lui permettant d'avoir des réactions immédiates face à des événements déjà rencontrés ; mais devant une situation inconnue, sera-t-il capable de remplir sa mission ? Le but du déconditionnement est de développer

l'initiative du chien pour lui apprendre à réagir efficacement face à des situations réelles dans toutes les disciplines.

Pour ce faire, il faut confronter le chien à des situations et attitudes nombreuses et variées en utilisant du matériel toujours différent (mais non dangereux bien évidemment) ; ces nouvelles situations doivent être amenées progressivement et il faut veiller à ne jamais mettre le chien en échec : obéissance en ville un jour de marché, au milieu de la foule (immobilité, suite au pied), franchissement d'obstacles naturels, familiarisation au matériel de défense (arme à feu et arme blanche, mais aussi tout ce que peut utiliser un malfaiteur pour se défendre : chaises, cartons, etc.), mordant sur des vêtements civils avec protections invisibles (mordant dit 'de déconditionnement'), travail de tapée-muselée (attaque sans mordant par le simple projeté du chien en plein élan). Le maître de chien aide et motive son chien, mais il ne doit en aucun cas le diriger car, en opération, seul le travail d'équipe paiera.

3- *Liaisons entre maîtres de chien*

Le gendarme maître de chien a droit officiellement à quatre heures par jour pour s'occuper de son chien ; de plus, il s'absente chaque fois qu'on a besoin de lui : pour le commandant de compagnie, il représente donc un gendarme 'à mi-temps' et c'est parfois une source de problèmes, d'autant plus qu'il a besoin de personnel pour s'entraîner (tracé des pistes). Le maître de chien entre alors parfois en conflit avec ses supérieurs et, en tant que simple gendarme, il n'a pas toujours le dernier mot. C'est la raison pour laquelle il existe depuis l'instruction n°10700 du 24 avril 1987 des officiers cynophiles chargés, par Légion, de s'occuper des équipes cynophiles et de leur servir d'intermédiaires face à leurs supérieurs hiérarchiques ; ils se réunissent une fois par an à Gramat pour recevoir les bases cynotechniques dont ils auront besoin et sont assistés dans leur tâche par un technicien cynophile, souvent ancien maître de chien. Ils sont aussi chargés d'organiser des manifestations regroupant toutes les équipes cynophiles d'une Légion afin que les maîtres se sentent moins isolés et puissent partager leurs expériences, mais ce type de réunion est trop rare (rarement plus d'une par an).

Au sein du groupement a lieu chaque mois une réunion dite ‘réunion mensuelle’ : prévue par l’instruction n°10700, elle est obligatoire et la présence de l’officier cynophile est souhaitable. Cette réunion sert à évaluer le niveau opérationnel de chaque équipe, à mettre en évidence les difficultés rencontrées au cours du dressage d’entretien et à établir une progression adaptée aux différents problèmes. L’organisation de telles réunions est confiée à un maître de chien désigné comme responsable de ses équipes cynophiles : c’est en général un ‘ancien’ dans la technicité qui fait preuve d’une grande motivation pour le chien ; il tient aussi le rôle de conseiller technique pour remédier aux différents problèmes de dressage.

Malgré ces réunions, trop souvent le jeune maître sortant de Gramat se retrouve seul, sans pouvoir bénéficier du soutien de ses aînés : 89% des équipes cynophiles sont isolées dans des unités de Gendarmerie départementale. Ce jeune maître de chien se sent alors livré à lui-même, d’autant plus qu’il était très encadré à Gramat, et il n’est pas forcément capable de faire travailler son chien comme il le faudrait. De plus, les officiers cynophiles ne sont pas volontaires, ils sont désignés et sont souvent responsables d’autres spécialités simultanément ; ils n’ont donc pas toujours l’envie ni le temps de s’occuper comme il le faudrait des équipes cynophiles. C’est pourquoi la Gendarmerie a comme projet de regrouper plusieurs équipes dans un même lieu, en tenant compte de la géographie locale, de l’état de délinquance et du nombre d’équipes en fonction. Les maîtres de chien se sentirait ainsi moins isolés et gagneraient en efficacité ; les équipes seraient plus disponibles, les conditions d’entraînement meilleures et le problème de suppléance en cas d’absence d’un des maîtres serait résolu. Toutefois, ce regroupement ne pourra se faire sous la forme de ‘brigades canines’, comme c’est le cas pour la police, à cause de l’étendue du champ d’action de la Gendarmerie et de la nécessité d’une certaine proximité. Ces deux ou trois équipes rassemblées seraient placées sous l’autorité d’un maître de chien gradé, ce qui permettrait en plus aux maîtres de chien de concilier carrière et technicité, chose quasiment impossible aujourd’hui.

4- Soins vétérinaires

L'instruction n°3265 DEF/GEND/DCSSA/AST/VET du 07 juillet 2000 relative aux attributions des conseillers vétérinaires régionaux interarmées et à l'organisation de l'exercice des compétences vétérinaires dans les trois armées, la Gendarmerie et les formations rattachées, indique que l'hygiène, l'état sanitaire et les soins à donner aux animaux sont assurés gratuitement par les vétérinaires militaires. Le chef du secteur vétérinaire interarmées est seul habilité à autoriser le recours à des soins en milieu civil. Dans les faits, compte tenu du faible nombre de vétérinaires militaires en fonction (cinquante sur toute la France) regroupés dans les grandes agglomérations, les maîtres de chien sont souvent contraints d'effectuer plusieurs centaines de kilomètres pour une seule injection : la possibilité du recours plus fréquent à un vétérinaire civil est unanimement souhaitée par les maîtres de chien.

II Les chiens de recherche

A) Recherche de stupéfiants

1- Présentation

En 1972, face à l'explosion du trafic de stupéfiants en tous genres, une circulaire est édictée pour sensibiliser les gendarmes aux dégâts causés par les drogues ; en effet, en l'espace de douze ans, entre 1965 et 1977, le nombre d'affaires traitées relatives aux stupéfiants est passé de 62 à 1703 et le nombre d'usagers interpellés de 60 à 4318 [Cap. CLION 3]). Suite à cette constatation, en 1976 sont dressés par la Gendarmerie, pour la première fois, six chiens de recherche de stupéfiants et leur nombre n'a cessé d'augmenter depuis : ils sont plus d'une centaine aujourd'hui dans cette spécialité à intervenir sur l'ensemble du territoire, le plus souvent au sein des Pelotons de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (P.S.I.G.). C'est la spécialité la plus valorisante pour l'équipe cynophile en raison des résultats obtenus, en moyenne 65% de positifs pour sept interventions mensuelles en moyenne.

Depuis 1991, nous l'avons vu précédemment, les Labradors ont été abandonnés dans cette discipline au profit des Bergers Allemands et Malinois car,

bien que dotés d'un flair exceptionnel, ils étaient trop émotifs et perdaient une partie de leurs capacités de travail en présence d'individus menaçants [RENARD 24]). En réponse à la montée de violence lors des opérations de recherche de drogues, la spécialité Recherche de stupéfiants a laissé place à une nouvelle spécialité, Recherche de stupéfiants et Défense : ces chiens sont dressés au mordant au même titre que ceux de la spécialité Piste et Défense et sont donc tout prêts à défendre leur maître ainsi que les gendarmes qui l'accompagnent au cours d'une perquisition mouvementée. Cela a engendré un nouveau problème : depuis trois ans, les chiens de Recherche de stupéfiants sont dressés à la recherche sur personne, ce qui donne de très bons résultats : le chien flaire un individu suspecté de posséder de la drogue sur lui et manifeste s'il en trouve ; or, si, malgré les recommandations du maître de chien, le suspect, par peur, présente des réactions douteuses (gestes brusques, tentatives de fuite), le chien risque de ne plus savoir quel rôle jouer et un problème peut alors survenir. C'est d'autant plus risqué lorsque les chiens de cette spécialité sont utilisés, contre l'avis des instructeurs de Gramat mais pour faire 'l'économie' d'un chien de Piste et Défense, pour les opérations sur la voie publique (tournées des bals, bagarres). C'est pourquoi la tendance actuelle est de diminuer le temps de formation consacré au mordant et de faire accompagner l'équipe de Recherche par une équipe de Piste et Défense chargée de la protection, en cas d'opération risquée ; lorsque cette pratique sera systématique, on pourra peut-être réintroduire des labradors ou d'autres races, comme c'est le cas dans les douanes qui utilisent des caniches ou des chiens de chasse accompagnés de chiens de défense en couverture.

2- Méthodes de travail

Au cours du débourrage, nous l'avons vu précédemment, les chiens sont créancés au cannabis et un peu à l'héroïne. Lors du stage de formation, ils apprennent à reconnaître également la cocaïne et les drogues de synthèse, même si ces dernières sont plus difficiles à mémoriser du fait de leur composition qui peut varier d'un produit à l'autre. Les difficultés augmentent progressivement : apprentissage du travail de relance (inspection approfondie du milieu dans son ensemble sans s'arrêter à la première découverte), drogue cachée en hauteur,

approche de la recherche systématique (le chien ne cherche pas librement, il ‘donne un coup de nez’ à chaque endroit que lui désigne son maître), recherche en extérieur (en tenant compte du sens du vent), et diminution des quantités de drogue cachées (jusqu’à détecter un simple morceau de tissu ayant été en contact avec le stupéfiant). Le plus difficile pour les chiens, en effet, provient des faibles quantités à détecter sur le terrain : elles sont souvent inférieures à un gramme et constituées à moins de 5% de drogue pure ; l’emplacement de la cache représente l’autre difficulté : les trafiquants sont très imaginatifs et la drogue est souvent enfouie, recouverte de substances odorantes ou placée dans des endroits aussi insolites qu’un réservoir de voiture, les conduits de refroidissements, le couffin du bébé qui dort, le garde-manger, ou même la gamelle du chien de la maison puisque c’est la première chose que le maître de chien retire pour ne pas tenter son chien ! Ce n’est donc pas à l’importance d’une saisie qu’on peut juger de l’efficacité d’un chien, les grosses quantités étant plus faciles à détecter [Cap. JAFFRE 13]).

Sur le terrain, les chiens de recherche de stupéfiants travaillent surtout lors de perquisitions en tous lieux, à la demande et sous le contrôle de l’officier de police judiciaire (O.P.J.) territorialement compétent (perquisitions d’appartements, recherches dans des véhicules suspects ou à l’extérieur d’habitations). Il s’agit d’enquêtes se déclenchant sur l’ordre du Procureur de la République, ou sur l’initiative d’un O.P.J. dans le cas de flagrants délits ou d’enquêtes préliminaires, ou encore sur commission rogatoire d’un juge d’instruction ; toute intervention se déroule, autant que possible, en dehors de la présence du public.

Pour faciliter le travail du chien, il convient d’éviter fouilles et perquisitions détaillées avant l’arrivée de l’animal. Le maître de chien fait rapidement, seul, un tour des lieux : il ferme les issues, ouvre les placards, retire les objets contondants risquant de blesser le chien, rend accessible les caisses et cartons suspects, éteint ventilation, climatisation, radio et cigarettes et fait sortir les éventuels animaux ; ne restent sur place que les personnes indispensables, à savoir le propriétaire des lieux et l’O.P.J.. Le maître de chien veille à bien énoncer les consignes de sécurité (ne pas caresser le chien, ne pas avoir de mouvements de fuite ou de gestes brusques, se laisser renifler sans bouger) ; après avoir laissé le chien libre sur les lieux quelques instants, il procède à une recherche systématique de façon organisée, en étant

attentif au comportement de son chien qui doit marquer en grattant les lieux de cache. Le chien est alors récompensé avec son jouet, puis relancé. Le travail ne doit pas dépasser une demi-heure sous

350 missions par équipe et par an et il n'y a eu aucun échec à ce jour. Des gendarmes N.E.D.E.X. (Neutralisation, Enlèvement et Destruction des Explosifs) sont chargés de l'éventuel déminage. Les chiens sont eux aussi formés à Gramat, confiés à des maîtres de chien gendarmes qui en sont responsables et vivent également en chenil : la seule différence est que c'est la D.G.A.C. qui paie leur formation.

La formation des chiens de Recherche d'explosifs est, nous l'avons vu, assez frustrante pour le chien, puisqu'il doit signaler à son maître la présence de l'objet recherché sans gratter pour le dénicher ni aboyer afin d'éviter toute vibrations: il doit simplement s'asseoir si l'objet est en hauteur, ou se coucher s'il est au sol ; ce n'est que lorsque le maître s'est emparé de l'objet qu'il peut manifester sa joie et obtenir sa récompense en jouant avec sa 'zigounette'. A la fin du débourrage, le chien doit être capable de retrouver trois types d'explosifs (plastic, dynamite et tolite) ; à la fin du stage de formation, il en reconnaît une vingtaine.

2- Conditions de travail

Au sein de la Gendarmerie des Transports Aériens, les chiens sont chargés de contrôler les bagages des soutes des vols nationaux et internationaux, de vérifier les véhicules situés dans les zones non librement accessibles au public et de sécuriser les vols empruntés par certaines autorités. La principale difficulté, outre la méthode de marquage et le grand nombre de matières à reconnaître, provient de la complexité des conditions de la recherche : les aéroports sont des lieux publics où règne un bruit incessant, par lequel des milliers de personnes transitent quotidiennement et où les odeurs se mêlent. Les chiens travaillent beaucoup sur les bagages et doivent par conséquent s'habituer aux tapis roulants, mais ils se rendent aussi dans les avions : ils leur faut alors affronter le bruit des réacteurs et l'odeur du kérosène. C'est pourquoi la Gendarmerie attache un soin particulier à la sélection de ces chiens : ils doivent être calmes mais aimer jouer, n'avoir peur de rien, avoir un bon odorat et être plutôt de petit gabarit pour pouvoir se faufiler entre les sièges des avions. Pour les habituer aux difficultés de leurs futures missions, les chiens en formation suivent, en plus de leurs trois semaines à Gramat, un stage de deux

semaines en aéroport où ils se familiarisent avec les bruits et les odeurs. La recherche d'explosifs se fait surtout sur des vols sensibles ou à l'arrivée de tels vols, mais également en cas d'alertes à la bombe sur l'aéroport ou d'appels anonymes ; les chiens interviennent aussi pour lever le doute sur des bagages de soute non validés après contrôle aux rayons X. Puisqu'ils sont la propriété de la D.G.A.C., les chiens oeuvrent quasi exclusivement dans l'enceinte de la plate-forme aéroportuaire mais ils peuvent aussi être réquisitionnés à la demande du préfet en cas d'alertes en dehors de l'aéroport s'il n'y a pas d'équipe opérationnelle au sein d'un P.S.I.G. L'intervention sur zone (grotte, cabane, ruines) n'a lieu que si des renseignements précis permettent de supposer la présence d'explosifs : il convient en effet de ne pas faire perdre à l'animal sa motivation par des battues stériles et des ratissages vains sur zones.

La seconde difficulté rencontrée est le risque de démotivation du chien : les bagages piégés sont, heureusement, extrêmement rares et peu de chiens ont l'occasion de faire ne serait ce qu'un résultat positif au cours de leur carrière ; le maître de chien doit donc entraîner son chien régulièrement en lui faisant trouver des explosifs pour qu'il ne se démotive pas et ne tombe pas dans la 'routine'.

Les chiens de Recherche d'explosifs ne sont absolument pas formés au mordant afin qu'ils puissent côtoyer sans risque d'agression les voyageurs dans les aéroports ; d'autres races, comme le caniche par exemple, pourraient donc être utilisées et passeraient même plus inaperçues, mais ici encore interviennent les notions de standard et de commodité de dressage : les Malinois et les Bergers Allemands restent les seuls représentés.

III Les autres spécialisations

A) Les chiens d'avalanches

1- Présentation

Les chiens d'avalanches sont les chiens les plus polyvalents de la Gendarmerie : dressés avec les chiens de spécialité Piste et Défense, ils reçoivent en plus une formation pour la recherche des personnes ensevelies lors du déclenchement d'avalanches en montagne. Ces chiens sont donc sélectionnés avec un soin particulier : ils doivent être de petit gabarit pour pouvoir être hélitreuillés facilement et se déplacer sans risque sur les blocs de neige instables, à pelage court pour limiter la formation d'amas de neige glacée sur les poils, vigoureux et endurants et capables de travailler à distance de leur maître [Lt. PELLIN 22]).

Le vétérinaire de Gramat est particulièrement exigeant lors de la visite médicale : les hanches doivent être irréprochables, tout comme les coussinets, les yeux et les oreilles. En effet, le travail dans la neige a pour conséquences un risque accru de conjonctivites et de kératites en raison de l'intensité du rayonnement solaire et de la réverbération ; des problèmes de contusions et de coupures des coussinets sont aussi fréquemment rencontrés (skis, sols accidentés, dureté de la glace). Il revient au maître de chien de prendre des mesures préventives au cours des interventions : utilisation régulière d'un collyre vasoconstricteur et antiseptique ainsi que renforcement de la dureté des coussinets à l'aide d'acide picrique. Les chiens d'avalanches présentent également souvent des troubles digestifs : le contact avec la neige provoque un hyperpéristaltisme intestinal si le sous poil n'est pas assez développé, sans compter que les animaux, assoiffés au cours de l'effort, aident fréquemment de la neige ; les animaux sélectionnés ne doivent donc pas présenter de troubles digestifs au départ [DE FOUCAULD 5]).

2- *Formation*

La formation des équipes cynophiles pour la recherche en avalanches a lieu lors d'un stage organisé par le C.N.I.C.G. dans les Alpes (à Montgenèvre), ou plus rarement dans les Pyrénées. Le premier stage organisé eut lieu en 1973, mais ce n'est qu'en 1977 que fut créé le Brevet National de maître de chien d'avalanches ; aujourd'hui, il existe une vingtaine d'équipes, opérationnelles sur l'ensemble du relief français, qui disposent d'un soutien logistique (hélicoptère, motoneige) leur permettant d'assurer des interventions les plus rapides possibles. La formation est

calquée sur celle des Suisses, pionniers en la matière, à la différence près que les trois périodes suisses d'une semaine par an sur trois ans sont condensées sur deux ans en France : la première année permet d'obtenir, à l'issue d'un stage de deux semaines, les classes A et B, la classe C étant accessible l'année d'après.

a) Classes A et B

La classe A est constituée de quatre phases, deux fondées sur la recherche du maître et deux sur la recherche d'une autre personne ; les exercices ont lieu deux fois par jour et sont de difficulté croissante. Le maître de chien est toujours muni d'une pelle et d'une sonde afin de conditionner le chien, qui associera vite ces accessoires au travail demandé. Le soir, les maîtres de chien reçoivent une formation théorique et pratique sur la connaissance des avalanches (connaissance de la neige, formation des avalanches et conditions de leur déclenchement), l'organisation des secours (moyens utilisés et pratique de leur mise en oeuvre) ainsi que sur le dressage des chiens ; en tant que gendarmes affectés à une unité de montagne, ils doivent déjà maîtriser les techniques de ski tout terrain et savoir exploiter une carte topographique.

La classe B a lieu la deuxième semaine : le chien, déjà habitué au travail sur la neige et à la recherche d'une personne, doit à présent rechercher un individu et un objet dans un périmètre déterminé, sur un terrain rappelant une avalanche (terrain pentu, irrégulier, épaisseur de neige de 1,5 à 2 mètres). La récompense du chien, au départ constituée d'un morceau de viande, est donnée dans un premier temps par la personne enfouie que le chien a retrouvée, puis par le maître, pour finalement aboutir à ce que le chien trouve sa récompense dans la joie et les caresses de son maître après un succès.

L'examen a lieu à la fin de la deuxième semaine et la nouvelle équipe ainsi formée retourne dans son unité d'affectation en attendant le stage de perfectionnement l'année d'après (classe C). Ces jeunes équipes ne peuvent travailler seules : elles se rendent sur les avalanches pour évoluer avec d'autres

équipes confirmées (chiens de Gendarmerie ayant obtenus la classe C, chiens de civils ou de la Compagnie Républicaine de Sécurité (C.R.S.)).

b) Classe C

La classe C représente un stage de huit jours de perfectionnement : elle consiste à éprouver le chien et son maître dans des conditions rappelant le plus possible celles d'une véritable avalanche, en se rendant sur les lieux de l'examen en hélicoptère. Pour obtenir le brevet, le chien doit retrouver, sur les lieux d'une avalanche, trois personnes ensevelies à un ou deux mètres de profondeur, ainsi que deux objets cachés à cinquante centimètres de profondeur. L'obtention de la qualification 'classe C' n'est pas systématique et certaines équipes doivent revenir l'année d'après pour une nouvelle tentative.

Certains maîtres de chiens, qualifiés de 'chefs de détachements été et hiver', ayant déjà exercé cinq ans à la tête d'une équipe cynophile de recherche en avalanches et ayant encadré un stage de perfectionnement, peuvent se voir décerner la qualification de 'moniteur d'avalanche' ; cette qualification leur confère l'aptitude à coordonner l'emploi de plusieurs équipes à l'occasion d'avalanches importantes, lorsque le commandant de peloton devient commandant des opérations de secours.

3- *Conditions de travail*

a) Vie en unité

Comme les autres chiens de Gendarmerie, les chiens d'avalanches vivent en chenil, constitués d'un box couvert et d'un espace détente. En hiver, ils interviennent sur les avalanches, seuls ou avec d'autres équipes ; ils réalisent de une à seize recherches par an et par équipe. En été, ils retrouvent leur spécialité de Piste et

Défense et recherchent les personnes disparues ou les malfaiteurs (sept interventions par mois en moyenne).

b) Intervention sur une avalanche

Les chances de survie des victimes diminuant rapidement avec le temps, l'équipe cynophile doit être amenée sur les lieux de la catastrophe le plus rapidement possible, à l'aide de l'hélicoptère lorsque la météorologie le permet. Le maître de chien examine alors la situation, repère les indices susceptibles de fournir des indications pour les recherches (skis, bonnets), recueille les éventuels témoignages et délimite le terrain afin de faciliter le travail de son chien ; il charge ensuite ses collègues d'assurer une surveillance pour prévenir un nouveau danger d'avalanche, de baliser le terrain d'atterrissement pour les hélicoptères chargés du renfort ou du transport des blessés, de constituer un abri pour les blessés et de former des équipes de sondeurs qui interviendront quand le chien découvrira quelqu'un.

Le chien est amené, seul avec son maître, à la base de la coulée et commence une quête systématique et méthodique de la zone avalancheuse préalablement délimitée. Il indique par l'enfoncissement de sa truffe dans la neige et par un grattage énergique et significatif de la neige l'emplacement où il a détecté l'odeur d'une personne ensevelie ; le maître de chien fait alors appel à des aides et marque l'endroit par un fanion, puis il continue la prospection avec son chien pendant que les sondeurs effectuent une recherche approfondie du lieu marqué. Le travail ne doit pas dépasser 15 à 30 minutes sous peine de fatiguer le chien qui ne travaillera plus efficacement. Le chien doit être chaleureusement félicité même si la victime découverte est décédée.

c) Conditions de réussite

Le chien détecte les personnes ensevelies grâce aux odeurs qu'elles dégagent et qui traversent la couche neigeuse (un mètre en vingt minutes) ; un chien

bien entraîné est capable de localiser à cinquante mètres un sinistré enseveli sous trois mètres de neige [Cap. LALLEMENT 17]).

Le facteur primordial est le délai d'intervention : après une heure d'ensevelissement, les chances de survie ne sont plus que de 40% et de 20% au bout de deux heures [PACAUT 20]). Le chien doit donc être appelé sans délai, dès la confirmation d'une avalanche et le transport doit être rapide. Viennent ensuite la nature de la couche neigeuse (la neige mouillée empêche les odeurs de remonter, contrairement à la neige en blocs par lesquels elles passent bien), la profondeur d'ensevelissement (les meilleures conditions sont des profondeurs inférieures à deux mètres), la présence ou non de vent qui balaie les effluves, et la fatigue du chien qui risque d'entraîner un désintérêt pour le travail, d'où l'importance de la rapidité du transport sur les lieux. Comme pour le pistage, le chien doit travailler autant que possible sur zone non brouillée et il doit prendre un bon départ : il faut identifier les indices sûrs et ne pas manipuler les éventuels objets découverts.

Le chien réussit dans plus de 80% des cas, mais, malheureusement, les victimes ne sont pas toujours vivantes ; en moyenne, un quart des survivants sont découverts par les chiens de recherche en avalanches.

B) Les chiens de Garde et Patrouille

Les chiens de Garde et Patrouille étaient anciennement utilisés dans les Pelotons de Surveillance et d'Interventions de la Gendarmerie (P.S.I.G.) pour les opérations menées sur la voie publique, ainsi que dans les dépôts de matériel et les grandes casernes de la Gendarmerie ; aujourd'hui, dans les P.S.I.G., les chiens de Piste et Défense ont pris le relais et assurent ces anciennes missions, mais il existe toujours des chiens dont la spécialité est d'assurer la garde et la surveillance des dépôts de la Gendarmerie. La mission des chiens de Garde et Patrouille consiste donc à assurer la détection d'intrus sur les grosses surfaces sur lesquelles se trouvent les entrepôts ; ce travail est confié à des unités spécifiques sur les sites de Rosny sous Bois, Le Blanc et Beynes. Au sein du Centre d'Administration de la

Gendarmerie Nationale (C.A.G.N.) par exemple, neuf maîtres et dix-huit chiens sont chargés de la sécurité : quatorze chiens sont utilisés en couloirs sur le pourtour du centre et quatre sont à l'intérieur auprès de zones particulières ; ils couvrent ainsi onze hectares et il n'y a jamais eu d'intrusion indésirable depuis la création du dispositif en 1970.

Lors de la découverte d'un individu, le chien doit le garder et indiquer sa découverte à son maître par un aboiement continu ; en cas d'agression ou d'agressivité de l'intrus, le chien passe à l'attaque. Durant les gardes, le chien peut être laissé seul dans un périmètre défini afin d'éviter toute intrusion ; il travaille souvent loin de son maître car les endroits où sont placés ces chiens sont totalement interdits. Les chiens sont en mesure de surveiller un secteur grillagé de chemin de ronde d'une soixantaine de mètres ; un chenil particulier doit alors être aménagé à extérieur de la zone de surveillance pour le repos de l'animal.

Les chiens de Garde et Patrouille peuvent aussi être utilisés pour garder une zone particulière à l'intérieur d'une caserne ; le chien est alors attaché à proximité de la zone à une chaîne dont l'extrémité est munie d'un anneau coulissant sur une tringle ou un câble d'acier : ce dispositif doit permettre à l'animal de se déplacer dans un espace suffisant pour interdire l'accès du point à garder. Toutes les dispositions doivent être prises pour signaler et matérialiser la zone d'action et éviter que les usagers ne circulent trop près du secteur ainsi gardé. Il faut permettre au chien de disposer d'un abri sommaire sur les lieux de garde et faire en sorte qu'il y ait des relèves : le chien doit pouvoir bénéficier d'un temps de repos au moins égal à son temps de travail.

La répétitivité des tâches engendrant une routine préjudiciable et propice à la lassitude et à la démotivation des chiens, la note-express n°267/2 CNICG/EM du 11 février 2000 autorise un emploi technique plus large des équipes cynophiles de Garde et Patrouille au profit de la Gendarmerie départementale, ou pour des missions assistant les équipes légères d'intervention ; ces équipes aident alors le personnel des unités à l'occasion de services particuliers, de type surveillance de bals, opération de sécurité publique, contrôles routiers, escortes et extractions ou patrouilles en milieu hostile. Enfin, elles peuvent être amenées à renforcer la sécurité

de certaines casernes de Gendarmerie menacées (attentats, tentatives d'investissement suite à l'arrestation de délinquants) ou intervenir comme renfort pour le rétablissement de l'ordre en milieu pénitencier ; ils sont, de fait, très dissuasifs puisqu'ils sont dressés essentiellement à l'attaque.

C) Les chiens d'assaut

Les chiens d'assaut ont été créés en 1976, ils n'évoluent que dans le cadre du Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (G.I.G.N.). Ce sont des chiens entraînés pour des missions particulières et ils reçoivent donc une formation spéciale : ce sont des chiens d'attaque exclusivement. Les maîtres sont des membres du G.I.G.N. formés comme maître de chien, et non pas l'inverse ; leur rôle est de réussir là où les autres ne sont pas utilisables ou ont été dépassés. Chaque année, ils interviennent dans une quarantaine de missions très dangereuses, telles des prises d'otages, des mutineries dans des prisons, des actes liés au terrorisme ou à des tireurs fous.

Les chiens d'assaut sont dressés à neutraliser silencieusement le sujet visé : ils ne doivent pas aboyer pour garantir l'effet de surprise, ils obéissent à des ordres chuchotés et peuvent, le cas échéant, intervenir à deux, mordant chiens entraînés (des ordres ?)

CONCLUSION

Après une introduction difficile et tardive en Gendarmerie, le chien s'est très vite révélé être un précieux collaborateur pour le gendarme, dans toutes les branches de son activité. Par son aspect sécurisant et amical, il confère à la Gendarmerie une image positive et rassurante en accord avec sa mission première qui est de se mettre au service de la population pour la protéger.

La formation de base dispensée est commune à l'ensemble des chiens, mais leur devenir est différent selon le dressage qu'ils reçoivent et la spécialité vers laquelle ils sont orientés ; mais qu'il s'agisse de rechercher une personne disparue ou de découvrir des stupéfiants ou des explosifs dissimulés, leur dévouement est identique et fondé sur la volonté de plaire à leur maître, avec qui ils forment une véritable équipe, basée sur l'affection et la confiance réciproque : un maître n'a qu'un seul chien, et inversement. Les liens sont si forts que le maître a très souvent du mal à se séparer de son compagnon au moment de sa réforme, et bien souvent la Gendarmerie le lui cède gracieusement. Toutefois, à la différence d'une machine, le chien peut avoir, comme tout être vivant, des réactions imprévisibles et parfois des faiblesses ; l'instruction, le dressage et surtout l'entraînement revêtent alors une importance considérable, et c'est au maître de savoir comprendre et guider son chien dans la bonne direction.

Malgré un dévouement sans faille et une formation de qualité, les équipes cynophiles se heurtent à différents problèmes : difficultés de recrutement des chiens dues essentiellement à des contraintes budgétaires, à la dispersion des équipes sur le terrain aboutissant à un sentiment d'isolement des maîtres de chien, au manque de personnel et à la méconnaissance des conditions d'emploi des équipes par les commandants d'unité, même si de gros progrès ont été réalisés en l'espace de

cinquante ans. Pour remédier à ces problèmes, différentes propositions sont à l'étude : regroupement de plusieurs équipes dans une même unité, abandon de la double compétence au profit d'une spécialité unique et création conjointe d'un chien dit 'de voie publique', possibilité d'avancement pour les maîtres de chien et initiation de l'ensemble du personnel de Gendarmerie à la cynophilie.

Mais en dépit des problèmes budgétaires, le chien de Gendarmerie reste irremplaçable puisque la découverte d'une personne disparue n'a pas de prix. De plus, le flair du chien n'est pas prêt d'être égalé par une machine : il suffit de comparer les résultats obtenus par les chiens de recherche en explosifs face aux détecteurs les plus sophistiqués de la D.G.A.C. pour constater la supériorité indiscutable de l'animal sur la technologie : les chiens de Gendarmerie ont encore un bel avenir devant eux...

ANNEXES

Annexe 1 : FICHE DE VISITE MEDICALE A L'ENTREE DU CHIEN AU CENTRE NATIONAL D'INSTRUCTION CYNOPHILE DE LA GENDARMERIE



**FICHE DE VISITE MEDICALE VETERINAIRE
A L'ENTREE D'UN CHIEN AU CENTRE
NATIONAL D'INSTRUCTION CYNOPHILE DE
LA GENDARMERIE**

NOM DU CHIEN :

Date d'entrée :

RACE : BBM BA Autres

Date de Naissance :

TATOUAGE SCC :

MATRICULE :

Nom de l'ancien maître :

Adresse :

Modalité d'entrée : ACHAT

DON

RETOUR D'UNITE / STAGE

PIECES FOURNIES

OUT

NON

Carnet de Vaccination

Vaccinations à jour

Tatouage lisible

Certificat sanitaire international

Radiographie des hanches

Radiographie interprétable

EXAMEN CLINIQUE

Etat d'entretien :

Taille :

Poids :

Coussinets :

Appareil cardiaque :

Appareil respiratoire :

Appareil digestif :

**Annexe 1 (SUITE) : FICHE DE VISITE MEDICALE A L'ENTREE DU CHIEN AU
CENTRE NATIONAL D'INSTRUCTION CYNOPHILE DE LA GENDARMERIE**

Appareil ostéoarticulaire :	Coude	droit			
		gauche			
	Hanche	droite			
		Gauche			
	Bassin				
Dentition :					
Vision et fond d'œil :					
Oreilles :					
Peau et pelage :					
Remarques complémentaires :					
<u>ACTES REALISES :</u>	Vaccin :	Vermifuge :			
	Soins :				
Conclusion :					
Chien apte	<input type="checkbox"/>	Chien inapte	<input type="checkbox"/>	Chien apte sous réserves	<input type="checkbox"/>
Réserves émises :					
Fait à GRAMAT, le _____					
Docteur vétérinaire :					

Annexe 2 : FICHE D'EXAMEN RADIOGRAPHIQUE DES HANCHES POUR LA DETECTION DE LA DYSPLASIE COXO-FEMORALE

FICHE D'EXAMEN RADIOGRAPHIQUE DES HANCHES POUR LE DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE COXO-FEMORALE																																																						
DM DU CHIEN :	Date d'entrée :																																																					
ACE : BBM <input type="radio"/> BA <input type="radio"/> Autres <input type="text"/>	Date de Naissance :																																																					
TATOUAGE SCC :	MATRICULE :																																																					
RADIOGRAPHIE REALISEE PAR :	LE :	OUI NON																																																				
CONFORMITE DE L'IDENTIFICATION DE LA RADIOGRAPHIE : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>																																																						
POSITION RADIOGRAPHIQUE <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">OUI</td> <td style="text-align: center;">NON</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>			OUI	NON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																												
OUI	NON																																																					
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																					
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																					
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																					
LECTURE DE LA RADIOGRAPHIE <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">RAPPORTS ARTICULAIRES :</th> <th colspan="2">TETE ET COL FEMORAUX :</th> </tr> <tr> <th>Droite</th> <th>Gauche</th> <th>Droite</th> <th>Gauche</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>			RAPPORTS ARTICULAIRES :		TETE ET COL FEMORAUX :		Droite	Gauche	Droite	Gauche	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																				
RAPPORTS ARTICULAIRES :		TETE ET COL FEMORAUX :																																																				
Droite	Gauche	Droite	Gauche																																																			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																			

**Annexe 2 (suite) : FICHE D'EXAMEN RADIOGRAPHIQUE DES HANCHES POUR
LA DETECTION DE LA DYSPLASIE COXO-FEMORALE**

LECTURE DE LA RADIOGRAPHIE					
ACETABULUM :			ANGLE DE NORBERG-OLSON :		
	Droite	Gauche		Droite	Gauche
Normal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Supérieur ou égal à 105°	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Profondeur insuffisante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entre 105° et 100°	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Evasement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entre 100° et 90°	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aplatissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inférieur à 90°	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
comblement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
COURBURE CRANIALE :				Droite	Gauche
Enserrante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Courte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stade dysplasie		
Non enserrante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Angle ouvert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Droite	Gauche
Sommet émoussé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Indice de dystraction		
Aspect irrégulier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
OSTEOPHYTES :			Observations complémentaires :		
Bord crânial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Bord caudal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Conclusion :					
Chien apte	<input type="checkbox"/>	Chien inapte	<input type="checkbox"/>	Chien apte sous réserves	<input type="checkbox"/>
Réserve émises :					
Fait à GRAMAT, le					
Docteur vétérinaire :					

Annexe 3 : CERTIFICAT D'INAPTITUDE

GENDARMERIE NATIONALE
COMMANDEMENT DES ECOLES
CENTRE NATIONAL D'INSTRUCTION
CYNOPHILE DE LA GENDARMERIE
SERVICE VETERINAIRE D'UNITE
46500 GRAMAT



N° 005 / 2
C.N.I.C.G. / S.V.U.

CERTIFICAT D'INAPTITUDE

Je soussigné : Vétérinaire Biogiste TERRIER

Certifie que l'animal :

Espèce : CHIEN

Race : BERGER ALLEMAND

Sexe : MALE

Nom : ONDO

N° de tatouage : XGK 702

Date de naissance : 14/12/98

qui est entré au Centre National d'Instruction Cynophile de la Gendarmerie le 18/04/01, a été examiné et radiographié au Service Vétérinaire d'Unité du C.N.I.C.G. à Gramat.

Motif des examens : Visite d'aptitude à l'emploi en Gendarmerie.

Conclusions des examens :

APPE

INAPTE

Motif(s) de l'inaptitude : - stade radiologique de dysplasie D (angles Norberg Olson de 92° à droite et 97° à gauche) ;
- importante laxité ligamentaire de la hanche droite (indice de dystraction égal à 0,58).

Annexe 4 : NOTATION DES CHIENS

NOTATION DES CHIENS

TYPE CARACTERIEL : Le classement dans le type caractériel résulte de l'étude des comportements et des attitudes :

- en box
- au travail
- au contact de l'homme
 - { connu >
 - { inconnu > = sociabilité
 - >
- au contact des congénères >

Le classement doit se faire dans les 5 catégories suivantes :

- Il comporte :
- une tendance fondamentale
 - une ou plusieurs tendances secondaires définies par un exposant.
- | | |
|-------------------------------------|----------------|
| 1 - vif - franc - éveillé | > |
| | > |
| 2 - caractériel - actif - équilibré | > TRAVAIL |
| | > |
| 3 - calme - équilibré - éveillé | > |
| | |
| 4 - lent - peureux - apathique | > |
| | > RETROCESSION |
| 5 - agressif - instable - | > |

Chaque catégorie est déterminée par :

- Un caractère dominant
- Un ou plusieurs caractères secondaires (tendances).

Exemple : Un chien vif, franc, éveillé ayant présenté des sautes d'humeur l'amenant à se retourner contre son conducteur, sera noté 1^e ou 1² selon la fréquence et la gravité de l'acte.

Si l'exposant répète la catégorie (exp: 2²) il s'agit d'une confirmation du caractère dominant dans tous les domaines, dans ce cas présent, chien vif, éveillé, présentant un aspect caractériel dans tous les domaines.

ATTITUDES ET COMPORTEMENT :

Box : méfiant - effarouché - hostile - agité - calme - indifférent - peureux -

Travail : volontaire - impulsif - entêté - curieux - réceptif - docile - brouillon - méthodique - émotif - attentif - obtus - apathique.

Homme : sociable - indépendant - doux - affectueux - froid - distant - méfiant - indifférent - craintif - hostile - agité - sournois - menaçant - attentif.

Congénères : Surexcité - agressif - peureux - indifférent - calme - attentif - sociable. joueur - dominant - dominé -

Annexe 5 : ANALYSE CARACTEROLOGIQUE

ANALYSE CARACTEROLOGIQUE

NOM :

UNITE :

1°) - Prenez-vous très à cœur de petites choses dont vous savez cependant qu'elles sont sans importance ? Etes-vous parfois bouleversé par des riens ? ou n'êtes-vous troublé que par des événements graves ?	9 1
2°) - Vous occupez-vous avec activité pendant vos heures de loisir ? (Etudes à côté, action sociale, bricolage, travaux manuels et généralement tout travail non imposé) ou en profitez-vous pour prendre vos aises ? ou restez-vous de longs moments à ne rien faire, à rêver ou simplement à vous distraire (lecture d'agrément, radio, etc.) ?	9 5 1
3°) - Etes-vous souvent guidé, dans votre action, par l'idée d'un avenir éloigné (épargner pour la vieillesse, amasser des matériaux pour un travail de longue haleine) ou par les conséquences lointaines que vos actes peuvent avoir ? ou vous intéressez-vous surtout aux résultats immédiats ?	9 1
4°) - Etes-vous pris tout entier par ce que vous faites, au point de devenir insensible à ce qui se passe autour de vous ? Ou vous est-il facile de faire ce que vous avez à faire en continuant à suivre ce qui se passe autour de vous ?	1 9
5°) - Etes-vous combatif ? Recherchez-vous la compétition, la lutte ? Ou redoutez-vous les combats et les disputes ? Aimez-vous mieux céder d'avance (au moins en apparence) que de faire naître l'occasion d'un conflit ?	9 1
6°) - Etes-vous très ambitieux ? (Désir ardent d'accroître votre fortune, votre situation, vos connaissances, votre puissance, etc.) Ou êtes-vous modérément sensible à ces accroissements et estimatez-vous que tout cela ne vaut pas la peine qu'on s'épuise à la poursuivre ?	9 1
7°) - Etes-vous très attentif à la qualité de vos sensations ? Etes-vous vivement intéressé par les formes, les couleurs, les sons pris en eux-mêmes ? Ou les formes sensibles ne sont-elles pour vous que des "renseignements" sur la nature des objets (par exemple, vous vous intéressez au sens des paroles entendues sans prêter grande attention au timbre des voix, à L'UTILITE d'un objet plus qu'à sa couleur, etc.) ?	9 1
8°) - Vous attendriez-vous facilement sur le sort des autres ? Ou restez-vous calme, même lorsque vous cherchez à les aider affectivement ?	9 1
9°) - Vous arrive-t-il souvent de chercher à résoudre des problèmes dépourvus de toute application pratique ? Ou n'êtes-vous intéressé que par les résultats positifs et vous détournez-vous de ce qui ne conduit à rien ?	9 1
11°) - Vous enthousiasmez-vous ou vous indignez-vous aisément ? Ou acceptez-vous tranquillement les choses comme elles sont ?	9 1
12°) - Vous faut-il fournir un effort pénible pour passer de l'idée à l'acte, de la décision à l'exécution ? Ou exécutez-vous immédiatement et sans difficulté ce que vous avez décidé ?	1 9
13°) - Envisagez-vous tout "ce qui peut arriver" et vous y préparez-vous soigneusement ? (équipement minutieux, étude des itinéraires, prévision des incidents possibles, etc.) Ou vous remettez-vous à l'inspiration du moment ?	9 1
14°) - Attachez-vous une grande importance à la précision ? Aimez-vous les idées nettes, les missions bien définies ? Ou vous plaisez-vous à ce qui est vague, indéterminé, à ce qui vaut par les "nuances" ?	1 9

Annexe 6 : FICHE TECHNIQUE CONTROLE RECHERCHE EXPLOSIFS

**FICHE TECHNIQUE CONTROLE
RECHERCHE D'EXPLOSIFS**

CONTROLEUR	DATE	LIEU
------------	------	------

Maître de chien	CHIEN
UNITÉ	

TYPE DE RECHERCHE

FOUILLE NEDEX :

NOMBRE	
BÂTIMENT	
CHARGE ENTERREE	
VL	
BAGAGES	

RENSEIGNEMENTS SUR LA POSE

POSEUR

Nature	Quantité	Conditionnement	Délai de pose	OBSERVATIONS
Matière 1				
Matière 2				
Matière 3				
Matière 4				
Matière 5				

RENSEIGNEMENTS SUR LE CHIEN

Matière	Motivation	Fixation	Marquage		OBSERVATIONS
			Couché	Assis	
Matière 1					
Matière 2					
Matière 3					
Matière 4					
Matière 5					

RENSEIGNEMENTS SUR LE MAÎTRE

	EX	TB	B	P	IN	Observations
Conduite						

APPRECIATION SUR L'EQUIPE

	EX	TB	B	P	IN
Equipe					

OBSERVATIONS

Annexe 7 : PREMIER CONTROLE PISTE

<u>1er CONTROLE DE PISTE</u>			
MAITRE :	...CHIENGROUPE ..	
<u>RECHERCHE OBJETS DU MAITRE</u>			
CROQUIS DE LA PISTE 		LIEUX :	PISTE N° :
		HEURE TRACE :	
		CONDITIONS ATMOSPHERIQUES :	
CONTROLE DES DIFFERENTES DISCIPLINES		Pts	OBSERVATIONS
PRISE D'ODEUR DEPART PISTE		5	
CONTROLE 1ere BRANCHE		20	
CONTROLE 2eme BRANCHE		28	
DECOUVERTE 1er OBJET		4	
MARQUAGE DE L'OBJET		66	
CONTROLE 3eme BRANCHE		15	
DECOUVERTE 2eme OBJET		4	
MARQUAGE DE L'OBJET		1	
DECOUVERTE 3eme OBJET		4	
MARQUAGE DE L'OBJET		66	
CONCENTRATION DU CHIEN SUR PISTE		6	
LEURE GENERALE DE L'EQUIPE		55	
MARQUAGE DES ANGLES		4	
OTAL DES POINTS		188	

Annexe 8 : EXAMEN FIN DE STAGE

EXAMEN FIN DE STAGE

DATE : LIEU :
MAÎTRE : CHIEN :
GROUPE : STUP. et DEFENSE DRESSEUR :

ATELIER 1	EXAMINATEURS	H.A	
-----------	--------------	-----	--

EXERCICES	N+	N	N-	OBSERVATIONS
Défense d'autrui				
Porté du chien muselé				

ATELIER 2	EXAMINATEURS	H.A	
-----------	--------------	-----	--

EXERCICES	N+	N	N-	OBSERVATIONS
Suite au pied chien muselé				
Contrôle d'identité				

ATELIER 3	EXAMINATEURS		
-----------	--------------	--	--

EXERCICES	N+	N	N-	OBSERVATIONS
Suite au pied en laisse				
Absence du maître				

ATELIER 4	EXAMINATEURS	H.A	
-----------	--------------	-----	--

EXERCICES	N+	N	N-	OBSERVATIONS
Transfèrement par véhicule				
Rappel direct				

BIBLIOGRAPHIE

- 1) **Lieutenant-Colonel ARCOUET** Le chien 'Gamin'. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 1er trimestre 1959, n°39, 56.
- 2) **Lieutenant-Colonel BRISCADIEU** Le flair du gendarme. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, octobre 1987, n°153, 28-33.
- 3) **Capitaine CLION** La lutte contre la drogue. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 3^{ème} trimestre 1978, n°117, 19-22.
- 4) **DELECHELLE P.** *Le dressage du chien dans la Gendarmerie*. Thèse Méd. Vét., Toulouse, 1987, n°39.
- 5) **DE FOUCAUD J.C.** *Le chien d'avalanche : son étude dans le cadre des activités de la Gendarmerie*. Thèse Méd. Vét., Alfort 1986, n°112.
- 6) **FABRE J.P.** *Les chiens mènent l'enquête*. Ed Anne Carrière, 1996.
- 7) **Lieutenant FAIVRE** Le chien de drogue. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, avril 1984, n°139, 9-10.
- 8) **Capitaine GERVAISE** Le chien dans la Gendarmerie. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 1er et 2^{ème} trimestre 1949, n°1, 20.
- 9) **Capitaine GERVAISE** Le chien dans la Gendarmerie. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 1949, n°2, 34-38.
- 10) **Capitaine GERVAISE** Le chien dans la Gendarmerie. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 1er trimestre 1950, n°3, 17-19.
- 11) **Capitaine GERVAISE** Le chien dans la Gendarmerie. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 2^{ème} trimestre 1950, n°4, 13-14.
- 12) **Capitaine GERVAISE** Le chien dans la Gendarmerie : réflexions sur les tendances. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 2^{ème} trimestre 1951, n°8, 21-22.
- 13) **Capitaine JAFFRE** La formation en matière de stupéfiants. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 1er trimestre 1993, n°168, 30-31.
- 14) **Capitaine JEAN** Les chiens de la Gendarmerie. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 3^{ème} trimestre 1970, n°85, 29-44.

- 15) **Capitaine JEAN** Gendarmerie et montagne. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 4ème trimestre 1970, n°86, 37-52.
- 16) **Capitaine LACAZE** Cas concret n°1 : emploi du chien policier. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 4ème trimestre 1954, n°22, 44-48.
- 17) **Capitaine LALLEMENT** Les avalanches *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 1er trimestre 1977, n°111, 45-47.
- 18) **Colonel LARRIEU** *L'histoire de la Gendarmerie depuis les origines de la maréchaussée jusqu'à nos jours*. Ed. , 1927.
- 19) **Capitaine LIOT** Les chiens de la Gendarmerie. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, avril 1980, n°123, 37-40.
- 20) **PACAUT R.** Alpinistes en uniformes. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 4ème trimestre 1956, n°30, 38-43.
- 21) **PELLETIER C.** *L'olfaction chez le chien : application à la recherche d'explosifs en Gendarmerie*. Thèse Méd. Vét., Lyon 2000, n°53.
- 22) **Lieutenant PELLIN** Sauvetage et emploi des chiens en avalanche. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 4ème trimestre 1975, n°106, 24-25.
- 23) **PRADEAU A.** *Utilité du chien dans la lutte contre les stupéfiants*. Thèse Méd. Vét., Lyon 2000, n°44.
- 24) **RENARD C.** L'équipe cynophile dans la lutte contre les stupéfiants. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 1er trimestre 1993, n°168, 25.
- 25) **Lieutenant-Colonel SOULIE** La psychologie du chien de guerre. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 4ème trimestre 1950, n°6, 43-50.
- 26) **Capitaine VERGES** Examen d'un chien avant son achat. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 2ème trimestre 1958, n°36, 27-29.
- 27) **Capitaine VERGES** Les chiens policiers de la Gendarmerie. *Revue d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, 1er trimestre 1961, n°47, 3-9.
- 28) L'expérimentation des chiens dans la Gendarmerie. *Bulletin d'Etudes et d'Informations de la Gendarmerie*, février 1944, n°2, 31-35.